

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

*Voir CRAC N° 72 (2004-2005)*

Séance publique de Commission \*

**Commission de l'Environnement,  
des Ressources naturelles et de la Ruralité**

Jeudi 7 juillet 2005

\* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	4
<i>Interpellation</i> .....	4
<i>Interpellation de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la gestion et le traitement des déchets ménagers organiques par biométhanisation»</i> Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	4
<i>Questions orales</i> .....	11
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les supérettes de services publics»</i> Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	11
<i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le permis d'environnement pour les «salles de village»»</i> Orateurs: M. le Président, M. Borsus, Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	16
<i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le programme Life Nature»</i> Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	19
<i>Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les réserves d'eau wallonnes»</i> Orateurs: M. le Président, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme Tillieux .....	21
<i>Question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la protection des captages d'eau»</i> Orateurs: M. le Président, M. Walry, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	23
<i>Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la disparition des abeilles en Wallonie»</i> Orateurs: Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	26
<i>Question orale de M. Marchal à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les contrats de rivières pour la Sambre»</i> Orateurs: M. le Président, M. Marchal, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	28

<i>Question orale de M. Marchal à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le subventionnement des Groupes d'action locale (GAL)»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Marchal, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	31
<i>Question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la gestion des pollutions chez les particuliers»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	34
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les récents développements dans le dossier de l'assainissement individuel»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	38
<i>Question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la simplification des procédures en matière d'épuration individuelle»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fourny, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	41
<i>Liste des abréviations courantes</i> .....	43

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA RURALITÉ**

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 35 minutes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

**INTERPELLATION**

**INTERPELLATION  
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,  
SUR  
«LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ORGANIQUES  
PAR BIOMÉTHANISATION»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la gestion et le traitement des déchets ménagers organique par biométhanisation».

La parole est à Mme Tillieux pour développer son interpellation.

**Mme Tillieux (PS).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous avez été interrogé à plusieurs reprises sur le développement de la biométhanisation en Wallonie.

À mon tour, j'aimerais avoir des nouvelles fraîches et des éclaircissements sur plusieurs points concernant ce dossier, plus particulièrement sur la gestion des déchets ménagers organiques par biométhanisation en Région wallonne.

La biométhanisation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, ce qu'on appelle la FFOM, connaît un développement important depuis une dizaine d'années, surtout depuis 1999, avec l'adoption au niveau européen de la directive 99/31 relative à la mise en décharge des déchets.

Pour rappel, cette directive fixe des objectifs de réduction de mise en centre d'enfouissement technique – autrement dit c'est ce qu'on appelle des décharges – des déchets biodégradables. Ainsi, pour 2006, la quantité de déchets municipaux biodégradables mise en décharge doit-elle être réduite de 25 % en poids de la totalité des déchets biodégradables produits en 1995. Cette proportion s'élève à 50 % pour 2009 et 65 % pour 2016.

En adoptant un arrêté le 18 mars 2004, le Gouvernement wallon a d'ailleurs voulu aller plus loin encore en interdisant totalement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la mise en décharge des déchets organiques ménagers. Il s'agit là d'une avancée décisive pour l'orientation de la politique wallonne des déchets.

Le Tableau de Bord de l'Environnement de 2004 indique qu'en 2001-2002, la fraction organique fermentescible des ordures ménagères représentait 53 % à 62 % des ordures ménagères brutes en zones urbaines, et 44 % à 58 % en zones rurales. Le rapport ajoute que «*cette fraction présente actuellement le potentiel le plus important de développement des collectes sélectives*». En effet, la FFOM constitue encore l'essentiel de la poubelle grise, et comme l'indiquent les chiffres que je viens de mentionner, et notamment en zones rurales où le compostage individuel est néanmoins depuis toujours pratiqué, prouve s'il en est que la collecte sélective des organiques dans ces zones rurales et semi-urbaines reste un objectif pertinent.

Le traitement de cette matière organique en centre d'enfouissement technique est source de nombreux problèmes environnementaux bien connus, tandis que son traitement par incinération est techniquement et écologiquement peu rentable.

À l'inverse, la biométhanisation constitue une technologie fiable, éprouvée et concurrentielle à partir d'un certain tonnage (20.000 tonnes/an), à condition bien sûr que la FFOM soit triée à la source, et ce pour produire *in fine* un digestat de qualité. C'est ce que de nombreuses expériences étrangères nous prouvent.

En effet, certains pays du continent européen, tels que l'Allemagne, le Danemark, la Suède ou la Suisse sont très avancés dans ce processus de biométhanisation. Pour ne citer qu'un chiffre, l'Allemagne compte déjà 1.600 installations de biogaz, dont environ une centaine fonctionnant à partir de la fraction fermentescible des ordures ménagères, toutes valorisant leurs digestats en agriculture.

Le 20 avril dernier, vous reconnaissiez, dans votre réponse à une question d'actualité, que «*ce qui se passe à l'étranger en matière de biométhanisation marche bien*». La Flandre aussi possède des installations qui font leurs preuves, comme par exemple les installations de Brecht près d'Anvers. Puisque des expériences fructueuses existent ailleurs en Europe et au nord du pays, pourrions-nous envisager la visite d'une ou plusieurs de ces unités, afin que la Wallonie puisse elle-même tirer les leçons de ces réussites ?

Diverses études ont été menées sur la biométhanisation des déchets organiques de nos poubelles. Ainsi, une étude commandée par la Commission européenne et finalisée en 2002 par *Eunomia Research and Consulting* révèle que les bénéfices environnementaux de la biométhanisation de la FFOM sont supérieurs à toute autre technique de traitement, y compris le compostage. L'étude met également en évidence le fait que, contrairement à ce que l'on peut encore entendre, le coût industriel de traitement de ce procédé n'est pas supérieur à celui de l'incinération. L'exemple de Brecht, où ce coût s'avère être de l'ordre de 80 euros/tonne hors subsides et hors revente de certificats verts contre une moyenne de 100 euros/tonne pour l'incinération, est là pour nous le démontrer.

Pour lever vos derniers doutes liés à cette technique de traitement des déchets, vous avez, à votre tour, demandé la réalisation de plusieurs études. S'agissant de l'étude menée par la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux sur la valorisation en agriculture des matières organiques résiduelles, Monsieur le Ministre, pouvez-vous partager avec nous ses résultats prévus pour la fin du mois de mai ? Quel est votre point de vue sur le devenir du digestat de biométhanisation et l'opportunité de sa valorisation en agriculture ? Ne serait-il pas urgent de définir à cet égard des règles de qualité en la matière, calquées sur les normes flamandes Vlaco ?

Par ailleurs, dès le début de votre mandat, vous avez manifesté votre souhait de voir examiner le plan d'équipements, décidé le 17 juillet 2003, pour atteindre divers objectifs en matière de gestion des déchets.

Pour rappel, dans sa décision de juillet 2003, le Gouvernement wallon procédait à la «*réorientation de la prévention et de la gestion des déchets ménagers pour 2003 à 2008*». Dans le cadre de cette

décision, le Gouvernement a défini un objectif global de collectes sélectives de la fraction organique (atteindre, sur un gisement potentiel global en Région wallonne de 204.133 tonnes, 125.000 tonnes de déchets organiques collectés sélectivement en 2007-2010). En outre, le Gouvernement a notamment entrepris de soutenir la création de quatre nouvelles unités de biométhanisation en Région wallonne, situées respectivement à Assesse, Tenneville, dans la zone Intradel et dans la région de Charleroi, de manière à disposer, avec l'unité existante actuellement à Havré, d'un réseau suffisant d'unités de biométhanisation pour traiter les quantités de FFOM collectées sélectivement.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la validation des objectifs et du plan d'équipements est maintenant acquise et par voie de conséquence si le parc d'unités de biométhanisation est, en tout ou en partie, maintenu.

Vous répétez régulièrement, et avec raison, que tant les impacts environnementaux que budgétaires devront être pris en considération dans la réalisation d'une politique des déchets efficaces. À ce propos, qu'en est-il de l'évaluation des bénéfices environnementaux de la biométhanisation? Par ailleurs, pouvez-vous nous donner votre avis sur le coût de cette technique, comparativement à celui des autres filières?

Il est clair que pour avancer dans cette voie, nous devons être certains que ce procédé fonctionne.

L'expérience de Havré nous a montré que l'usine ne pouvait valoriser en agriculture la matière organique résiduelle, car l'unité fonctionne sur la base de déchets bruts triés mécaniquement sur le site. Ce traitement, au départ des déchets bruts, entraîne une mauvaise qualité du produit qui condamne la valorisation agricole des matières récoltées. À l'inverse, un tri à la source, autrement dit un tri réalisé par l'habitant, aurait permis la production d'un compost d'une qualité bien supérieure. Je vous demande donc de ne pas arrêter votre jugement en matière de biométhanisation sur cette expérience qui ne s'est pas révélée totalement fructueuse.

J'aimerais maintenant revenir sur le projet d'Assesse.

Le projet de construction d'une usine de biométhanisation à Assesse est un projet important, tant en terme de valorisation des énergies produites qu'en terme de partenariat équilibré entre la Province de Namur et la Province de Liège. Celle-ci traiterait, d'une part, des déchets ultimes namurois par incinération à Intradel et, d'autre part, confierait une partie de ses déchets organiques à l'unité d'Assesse.

Le nouveau Gouvernement a décidé de réexaminer les lignes stratégiques définies dans la décision du 17 juillet 2003. À l'heure actuelle, l'issue du dossier d'Assesse semble dépendre entièrement des conclusions de l'étude menée pour connaître son bilan environnemental et financier. Ce projet n'attend plus que votre position finale, pour que sa réalisation concrète puisse être entamée.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Ministre, nous révéler des informations nouvelles sur ce dossier et partager avec nous votre opinion sur ce projet de biométhanisation de déchets organiques ménagers?

Au même titre que vous, je suis consciente que la biométhanisation n'est pas l'unique technique de traitement en matière organique. La généralisation du compostage à domicile constitue notamment une réelle solution parallèle à promouvoir davantage. Ces deux techniques doivent donc être privilégiées pour le traitement spécifique de la fraction organique des ordures ménagères.

La Région wallonne doit, Monsieur le Ministre, mettre en valeur le potentiel «énergétique» et «matière» des déchets organiques plutôt que de les gaspiller soit par la mise en CET ou par l'incinération.

L'enjeu de la valorisation de ces déchets est important et la Région se doit de l'accomplir en ce qu'il présente plusieurs intérêts: d'abord, la préservation de l'environnement et de ses ressources naturelles; ensuite, la création d'activités économiques et de l'emploi, et enfin, la participation des concitoyens à l'action collective mobilisatrice. Cela permettrait, par ailleurs, de respecter les grands

principes de l'Union européenne en matière de gestion des déchets, dont celui, très important, de proximité consistant à traiter le déchet le plus près possible de son lieu de production.

Certes, Monsieur le Ministre, la biométhanisation ne règle pas tout. Elle vaut pour les déchets qu'il vaut mieux ne pas mettre dans un incinérateur. Plusieurs études et expériences à l'étranger ont démontré son intérêt tant sur le plan environnemental que financier.

Je ne peux qu'espérer la confirmation des bénéfices de la biométhanisation par les études menées sur base de votre initiative. Si tel est le cas, j'espère que le dossier d'Assesse évoluera favorablement et abandonnera, à terme, son nom de «projet» pour adopter celui de «réalisation fructueuse».

Monsieur le Ministre, c'est avec beaucoup d'attention donc que je vais maintenant vous écouter et partager avec vous, à la fois, les résultats de l'étude des Facultés de Gembloux, votre avis sur la valorisation des digestats en agriculture et la définition de critères de qualité en la matière, l'évaluation des bénéfices environnementaux et des coûts de cette technique et, enfin, votre opinion sur le projet de biométhanisation de déchets organiques ménagers d'Assesse et la question de la validation des objectifs et du plan d'équipement de 2003.

**M. le Président.** – Personne n'ayant souhaité se joindre à cette interpellation, je passe la parole à M. le Ministre Lutgen. Tout en ajoutant, tout simplement, que c'est un débat qui sera évidemment revu dès la rentrée parlementaire au niveau d'une discussion sur l'ensemble du plan global de gestion des déchets.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est vrai que j'ai eu maintes fois l'occasion de m'exprimer sur la biométhanisation. Une série d'études ont été menées, soit par mon prédécesseur, soit par moi-même, notamment par le professeur Culot.

Par ailleurs tout se tient, il est donc difficile, voire impossible de se prononcer sur un dossier en particulier, que ce soit celui d'Assesse ou d'autres. À partir du moment où la gestion doit se faire de façon globale et décloisonnée sur l'ensemble de la Région. Je présenterai d'abord au Gouvernement le plan qui tiendra compte, évidemment, de cette réalité du décloisonnement, à la fois des flux de déchets, mais aussi des flux financiers qui doivent l'accompagner.

J'ai déjà eu l'occasion, il y a deux jours, de m'exprimer sur ce sujet à la Commission de l'ajustement budgétaire. Alors que c'est le cas pour les Provinces du Hainaut, de Liège, et de Luxembourg. Liège ayant déjà anticipé en partie à l'ensemble de la problématique en termes de décloisonnement, puisque des accords existent entre Intradet et le BEPN avec des types de déchets qui sont différents.

En termes d'objectifs, c'est la DPR qui souligne et qui montre combien il faut soutenir et développer le tri, mais aussi l'ensemble du recyclage des déchets par le biais des collectes sélectives, d'une part, mais de favoriser aussi les filières innovantes et performantes en limitant la mise en CET.

Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur la mise au CET aussi. Il y a l'échéance 2010, qui nous conduira à mener uniquement les déchets ultimes, en décharge au niveau de la Région, mais on va aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort, beaucoup plus loin, dans le plan qui sera remis et présenté au Gouvernement, on en tiendra bien sûr compte, de par les incitants complémentaires par rapport à la législation qui existe déjà.

Il existe trois axes importants dans ce plan :

1. L'axe qui concerne toute la partie prévention, que je ne vais pas développer ici en priorité, mais, ce chapitre sera le plus complet possible. La difficulté au niveau de la gestion des déchets par rapport

aux systèmes de traitement, et aux capacités de ces systèmes de traitement, c'est d'évaluer de la façon la plus juste possible pour les 10, 15 et 20 ans qui viennent, parce que ce sont des investissements lourds et conséquents, la quantité de déchets produite en Région wallonne, continue d'augmenter, bien que nous ayons une politique très forte, nous sommes en effet les meilleurs ou quasiment au niveau européen en termes de tri et de valorisation des déchets.

On a aussi une autre gestion, qui consiste à prendre l'ensemble des déchets, en termes de traitement, sur notre territoire et de ne pas exporter, tout ou partie, de nos déchets, qu'ils soient d'ailleurs organiques ou non organiques, peu importe.

Donc, l'axe de prévention est important pour pouvoir essayer de le diminuer encore, même si nous ne tenons qu'une partie des clefs au niveau de la Région. Ce n'est pas du tout une attaque vers le fédéral, mais les normes qui existent au niveau fédéral, ont une conséquence aussi, puisque nous ne faisons jamais que gérer les conséquences de la production de déchets, mais pas la production en tant que telle. Ce qui pose certains problèmes.

L'axe premier du plan de prévention, tiendra compte de ces éléments, à la fois par rapport à la prévention que nous devons mener ici dans notre région, qui est axée sur la sensibilisation, sur des aspects plus dynamiques en termes pédagogiques, et autres vers l'ensemble des citoyens au travers des opérateurs et autres pour essayer de diminuer cette quantité, mais aussi, au-delà de cela, au travers des accords avec le fédéral.

Deuxièmement, c'est le tri, en multipliant et en améliorant encore les collectes sélectives. Je crois qu'il faut encore davantage développer ces filières. Je ne vais pas entrer non plus dans les détails sur ce sujet puisque je me suis déjà exprimé à maintes reprises. Et maintenant, il y aura le plan. Pour faire en sorte de mieux encore valoriser l'ensemble des déchets avec l'impact sur l'environnement, il y a la réutilisation du recyclage et le réseau d'installation du recyclage, l'organisation énergétique qui doit être développée, le compostage à domicile dans les zones rurales et semi-rurales qui doit être encouragé. Toute la stratégie de gestion des déchets s'inscrira dans les orientations suivantes :

- la démarche de qualité EMA-ISO, au niveau de la filière complète de la gestion des déchets ;
- l'interdiction de la mise en CET, j'en ai parlé tout à l'heure, mais en allant plus loin encore que ce qui est prévu.

Il faut développer les synergies entre institutions publiques et partenariats privés, en vue d'améliorer et de rationaliser l'ensemble des équipements de traitement existants, les concrétiser. Il faut tenir compte du rôle important, en termes de nouvelles technologies, du secteur privé en la matière, afin de mieux gérer, et de mieux valoriser aussi l'ensemble de nos déchets. Sans le secteur privé, nous ne pourrions pas y arriver, mais il doit avoir un rôle au niveau des traitements, tenir compte de la situation existante aujourd'hui, en fonction des volumes actuels et à venir.

Plus spécifiquement, concernant la biométhanisation, mais qui ne fait pas intégralement partie de ce plan. J'avais laissé, Monsieur le Président, souvenez-vous, ce débat ouvert – et je le laisse ouvert – au niveau du Parlement, dès la rentrée, comme vous l'avez aimablement souligné.

On a eu une discussion, même si j'avais anticipé, parce que je ne peux pas laisser les opérateurs sans réponse éternellement, et quand je dis sans réponse éternellement, cela veut dire qu'il y a des réponses qui interviennent déjà, même si elles ne se voient pas puisqu'on incite les opérateurs à travailler davantage ensemble. J'ai pris un exemple tout à l'heure, concernant Intradel et BEPN, il y a des accords qui se mettent en place, on ne peut pas toujours y arriver avec des mesures gouvernementales, c'est aussi par une concertation sur le terrain. Ce sera la même chose, sans doute demain ou après-demain, dans le Hainaut en tout cas, sur la partie Mons et Hainaut occidental, qui a une gestion

plus intégrée. Il y a toutes les réformes des intercommunales qui interviennent aussi dans ce débat avec les fusions et la note de M. Philippe Courard.

Même si on prend des options sur la biométhanisation, ce qui sera fait, si les options avaient été prises et conclues, on n'en parlerait plus aujourd'hui. Vous faites référence à la note de 2003, mais si cette note avait été plus qu'une simple note, on n'aurait pas ce dossier sur les bras aujourd'hui. Tant mieux et tant pis à la fois. Tant mieux parce qu'il y a encore moyen, à mon avis, d'améliorer largement ce premier jet, en termes, non seulement d'unités de traitement, mais surtout aller plus loin.

C'est pour cette raison, que j'insisterai beaucoup sur la prévention, sur la sensibilisation, sur la valorisation. C'est trois axes qui n'étaient pas repris, à l'époque, et qui en termes de politique environnementale forte et dynamique, doivent être demain largement repris et doivent avoir une part beaucoup plus importante dans un plan environnemental de gestion des déchets dans une région.

Même si des options la biométhanisation sont prises sur tel ou tel volume, il existe la technique de la biométhanisation qui reste à éprouver avec, c'est vrai, des situations positives ou des situations qui le sont moins. Quand je dis qui le sont moins, qui le sont peu, c'est largement un euphémisme, si je prends l'exemple d'Havré.

Ce sera l'occasion pour chacun de pouvoir s'exprimer au travers de la commission : expertises, des gens qui gèrent cela au quotidien, que ce soit à Havré ou ailleurs, pour qu'ils puissent aussi avoir le droit à la parole, même s'il y a des études qui existent, pour expliquer les tenants, les aboutissants, les aspects positifs et négatifs en la matière. Donc, nous y reviendrons, dès la rentrée en commission, si vous le souhaitez toujours, sur le type de biométhanisation, sur le type de collecte, parce que la collecte est excessivement importante, plus la collecte est de qualité, plus le *fluff* le sera aussi, et la valorisation au niveau agricole le sera également.

L'étude du professeur Culot, ne dit pas grand-chose de plus, elle reparle surtout des principes de la biométhanisation sans la remettre en cause. Mais ces principes doivent se régler dans le cadre de filières qui doivent être au maximum sécurisées, notamment par rapport à la collecte sélective, comme je viens de le dire, la traçabilité, la pérennité du marché, les productions agricoles ne pouvant être mises à mal, au travers de ce type de valorisation. Il y a ce risque qui est aussi évidemment au niveau des analyses et autres.

Sur le projet d'Assesse, j'y reviendrai lors de la présentation des prévisions concernant la stratégie globale que je viens de vous exprimer, et pas un focus spécial sur la biométhanisation, voire un focus du focus sur Assesse en particulier. Cela fait partie d'un tout, et il va de soi qu'au niveau de la commission, nous aurons cette discussion de toute façon. Vous ne manquerez pas de me réinterroger à la fois sur le plan que j'aurai présenté au Gouvernement d'une part, et je le souhaite, et d'autre part, sur cette filière particulière qui est la biométhanisation à laquelle nous pouvons croire et que nous devons promouvoir, mais à certaines conditions, dans un cadre budgétaire et avec un bilan environnemental qui doit être positif et dont on doit prouver à chacune et à chacun l'intérêt écologique en la matière, si c'est bien géré.

Il est important d'avoir cette volonté, d'avoir les deux axes qui sont repris pour ne pas avoir à la fois, un bilan budgétaire catastrophique pour les communes, parce que, *in fine*, c'est quand même elles qui payent, donc les citoyens, ou un bilan aussi catastrophique au niveau écologique par rapport à un système qui ne fonctionne pas avec une valorisation qui n'est pas possible, et avec *in fine*, une mise en décharge ou une incinération du *fluff* qui a, c'est vrai, un haut pouvoir calorifique, plus que les déchets organiques, puisque la matière a été enlevée de toutes les particules.

Monsieur le Président, Madame la députée, je suppose que vous ne vous attendiez pas à ce que je vous dévoile aujourd'hui l'ensemble du plan. Je crois que je l'avais suffisamment annoncé, il y avait

des dates qui avaient été fixées, même entre nous de façon tout à fait conviviale, pour se donner rendez-vous sur le sujet au mois d'octobre, dès la rentrée, et on ne manquera pas d'avoir des discussions, non seulement entre parlementaires, ministres, mais aussi, surtout, peut-être avec l'ensemble des acteurs des filières concernées.

**M. le Président.** – Cela confirme ce qui s'est dit effectivement lors des discussions à l'occasion du débat budgétaire, puisque là, j'avais, dans mon rôle de président, demandé à ce qu'on se limite effectivement aux discussions qui concernaient l'ajustement budgétaire.

La parole est à Mme Tillieux si elle souhaite quelques minutes de réplique.

**Mme Tillieux (PS).** – Bien sûr, Monsieur le Président. Nous n'hésiterons pas à revenir au moment, évidemment, de la rentrée sur le sujet, puisque ce sera un des principaux objets de nos prochaines commissions.

Toutefois, je voudrais insister, comme M. le Ministre l'a présenté dans sa réplique sur la prévention, la sensibilisation, qui sont des aspects fort importants du dossier, comme la valorisation également dans le cadre du traitement. Mais un travail pédagogique doit être mené avec les citoyens, me semble-t-il, pour améliorer la collecte sélective. Cela fonctionne bien la collecte sélective pour ce qui concerne le papier, pour ce qui concerne le plastique. Dès lors, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas pour les matières organiques ? Je pense qu'il y a des incitants, très probablement, à mettre en œuvre. Et vous avez, Monsieur le Ministre, un rôle important à jouer sur le plan pédagogique. Cela marche pour certaines matières, cela marche dans d'autres pays, donc il n'y a pas de raison que cela ne marche pas en Wallonie. Je voudrais insister là-dessus.

À l'étranger, des unités de biométhanisation fonctionnent très bien. Évidemment, elles sont alimentées par des déchets organiques collectés sélectivement, ce qui permet une valorisation raisonnée en agriculture de ces matières qui sont digérées, et ce au même titre que les composts de compostage ou des effluents agricoles.

En raison de l'usage intensif d'engrais chimique ces dernières années, c'est vrai que les sols wallons se sont progressivement dégradés et appauvris en matières organiques, et c'est une tendance observée dans la majeure partie des pays industrialisés. Ce n'est pas spécifique à la Belgique. Les composts et autres digestats, biométhanisation des déchets organiques collectés sélectivement, sont des matières organiques stabilisées, désodorisées, et hygiénisées d'excellente qualité. C'est-à-dire, qu'elles sont sans germes pathogènes.

Il convient donc de les considérer comme une ressource et de les utiliser dans le cadre d'une protection durable de nos sols, Monsieur le Ministre.

Vous voyez, je me suis renseignée quand même sur cette matière ! Je vous vois perplexe ! (*Rires.*) Je voudrais aussi dire que la biométhanisation et l'incinération ne sont pas des filières concurrentes, elles sont complémentaires pour le traitement de la fraction fermentescible, la biométhanisation est beaucoup plus recommandable car elle permet de valoriser son potentiel énergétique et matière, contrairement à l'incinération qui le dilapide.

J'ai bien sûr d'autres éléments, mais je reviendrai avec tout cela au moment, de la discussion que nous aurons à la rentrée.

**M. le Président.** – Je considère donc le point 1 comme clos. Nous passons à la deuxième partie de notre réunion qui concerne les questions orales. J'attire l'attention, et des commissaires et des collaborateurs pour vous dire que la question n° 1 de Mme Dethier-Neumann a été retirée. Donc, M. Jeho-

let va pouvoir poser sa question immédiatement, que M. Borsus préside actuellement la Commission de l'Aménagement du Territoire, donc, Mme Tillieux posera directement sa question après M. Jeholet. Et nous poursuivons ainsi l'ordre du jour jusqu'à l'arrivée de M. Borsus, et j'espère que soit, on l'intègre, soit, M. Borsus posera les questions à la fin de nos questions. Comme cela, on peut essayer d'être à la fois souple, efficace et perdre en tout cas, le moins de temps possible.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES SUPÉRETTES DE SERVICES PUBLICS»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les supérettes de services publics».

Tout en sachant que M. Bouchat a posé le même type de question la dernière fois, mais de commun accord, il était bien entendu que votre question était amenée à cette séance.

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet (MR).** – Monsieur le Ministre, je reviens sur les supérettes de services publics. Vous vous souvenez, au mois d'octobre, je vous ai dit: «*Monsieur le Ministre, c'est un projet intéressant.*». J'aurais tendance à dire qu'aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est une réflexion qui était intéressante, mais que vous êtes tard. Et je vous avais dit, ainsi que M. Bouchat – parce qu'on est intervenu plusieurs fois sur le sujet – qu'on craignait que ce soit un effet d'annonce. Vous vous souvenez ?

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui.

**M. Jeholet (MR).** – Pourquoi était-ce une réflexion intéressante ?

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous aviez peur.

**M. Jeholet (MR).** – Je peux vous dire que je suis loin d'être rassuré et qu'aujourd'hui, je n'ai même pas peur, puisque le projet, est enterré et je vais y venir, ce n'est pas parce que vous avez budgété quelques euros qu'on va vraiment avancer dans ce dossier.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – 500.000 euros.

**M. Jeholet (MR).** – Pas en ordonnancement. Vous ne comptiez pas quand même aboutir rapidement ? Mais pourquoi le projet était intéressant ? Parce qu'il permettait de maintenir dans nos campagnes, dans des communes rurales, une certaine activité économique, où il y a quand même encore, une activité économique avec des commerces, avec des PME, mais aussi une activité tout simplement

sociale, et cela permettait de garder des services de proximité dans nos campagnes, et souvent des services adressés à des publics plus fragiles, publics plus âgés, défavorisés peut-être socialement, ne disposant pas de moyen de locomotion. Cela évitait aussi la désertification commerciale de nos campagnes, et cela permettait, – et je l'avais souligné aussi – d'anticiper peut-être le problème qu'on rencontre dans le monde rural, anticiper certaines décisions d'entreprises publiques autonomes, et j'y reviendrai. Et on l'avait déjà dit à l'époque et vous l'avez répété, il y a 15 jours à M. Bouchat, qu'il n'était pas question de créer des attentes nouvelles là où on ne demandait rien évidemment.

Alors quel est le constat aujourd'hui? Monsieur le Ministre, c'est qu'on ne voit rien venir. Et je ne suis pas rassuré par la réponse que vous avez apportée à M. Bouchat. C'est vrai qu'ici, dans les modifications budgétaires, 500.000 euros sont prévus, mais je l'ai dit, pas en ordonnancement mais en moyens d'action. Probablement pour vous donner bonne conscience et pour ne pas enterrer, en tout cas, le dossier de façon à sauver la mise. Mais, on est évidemment loin de l'objectif initial et de l'idée initiale.

Mais autre constat, c'est que les autres avancent. M. Courard avance, que ce soit en collaboration avec la SNCB pour des sites qui sont fermés ou les guichets de la SNCB fermés aujourd'hui, mais aussi avec la Poste, il y a un point Poste qui a été inauguré à Froidchappelle. En tout cas, j'essaie un peu de voir – l'objectif est quand même aussi le même, même si les projets sont différents, vous l'avez dit – la transversalité de votre Gouvernement pour aider le monde rural en l'occurrence ici.

Alors, j'espère qu'il ne s'agit pas d'un conflit entre les composantes de la majorité, ou pire, un conflit entre ministres de la Province de Luxembourg. Oui, mais ne rigolez pas, Monsieur le Ministre, il ne faut pas rire de tout. Et je suis vraiment inquiet par rapport à ce projet, parce que les attentes ont été énormes, et si c'est votre manière de travailler et d'avoir des effets d'annonce, et sans tenir évidemment vos promesses, je pense que c'est inquiétant.

Mais M. Courard avance. Mais, Monsieur le Ministre, ne rigolez pas de tout. Votre style un moment amuse un peu la galerie, mais il ne faut pas rire de tout. Vous êtes ministre, et j'espère que vous êtes quand même un peu responsable, et quand on vient avec des sujets aussi importants pour le monde rural, j'aimerais bien avoir des réponses. M. Courard avance, mais les entreprises publiques autonomes avancent aussi. Il y a des expériences très concrètes, des expériences pilotes, mais qui vont aussi au-delà: la SNCB en matière de décentralisation des services publics, pour justement rencontrer l'attente des citoyens, la poste. Je pense qu'il y a des contacts qui devraient être pris aussi avec Belgacom, avec les TEC, bref avec d'autres. Donc, des projets comme ceux-là doivent être pris au sérieux.

Vous avez répondu aussi à M. Bouchat que des projets existaient, je suppose pour le calmer, pour le rendre de bonne humeur. Vous avez cité un projet à Marche. Je présume que si j'étais au pouvoir à Herve, vous me diriez qu'on va faire quelque chose à Herve pour un peu calmer mes ardeurs, par rapport à ce dossier-là. Et M. Bouchat vous a répondu: «Mais, Monsieur Lutgen, ce n'est pas cela qu'on vous demande, vous êtes à côté de l'objectif initial, ce n'est pas dans des...» (*Réaction de M. le Ministre Lutgen.*)

J'insiste sur le fait que ce n'est pas à Marche que je souhaite développer ce genre de choses, je ne souhaite pas venir renforcer le pôle commercial au détriment des autres villages. Ceci représenterait une dérive qui, à mon sens, viendrait nuire à votre projet.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – 500.000 euros quand même.

**M. Jeholet** (MR). – Écoutez, je lis M. Bouchat. Vous savez c'est un langage codé, je suppose, entre parlementaires et ministre cdH. Mais les synergies et les contacts avec les différentes entre-

prises, où en sont-ils ? Quand je vois comment la SNCB, la Poste et M. Courard avancent dans ce dossier. Quand je vois que ces entreprises publiques autonomes avancent, je me demande quels services d'utilité publique comptez-vous proposer aux citoyens de ces zones rurales par rapport à ce qui est déjà en train de se faire. Et même chose par rapport à M. Courard ; je lis son site : concrètement, son idée est de faire des petites gares, des espaces multiservices, transformer les 23 gares wallonnes concernées en espaces multiservices, avec des antennes de la commune, du CPAS – c'est vrai que c'est différent par rapport à votre projet –, mais aussi avec différents guichets au service des gens, et pourquoi pas des emplacements commerciaux. Les communes pourraient proposer d'installer des services communaux, un bureau de poste ou toute autre activité profitant à la collectivité. Bref, garder de la vie, de l'activité, de la proximité dans des bâtiments tournés vers l'accueil des citoyens.

**M. le Président.** – Je vais vous demander de conclure, parce que c'est une question et non une interpellation. Je peux être souple mais ...

**M. Jeholet (MR).** – Monsieur le Président, je vais conclure. On peut évidemment présider à la manière du Président du Parlement wallon, j'ai été interrompu, alors que je terminais. Si vous me donnez encore quelques secondes, je voudrais dire ceci : pourquoi n'y a-t-il pas de transversalité au sein du Gouvernement wallon par rapport à un dossier ? Et surtout concernant vos supérettes de services publics, que va-t-on proposer comme services et quelles sont les modalités que vous allez mettre en œuvre pour rendre un service de proximité, le plus performant possible dans ces zones rurales ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, on peut dire les choses avec bonne humeur et les faire sérieusement, Monsieur Jeholet, je crois que cela vous arrive de temps en temps, si cela ne vous arrive pas, n'hésitez pas à le faire, vous verrez que vous travaillerez avec encore plus d'efficacité.

Cela étant, apprenez quand même aussi à comprendre et à lire, parce que quand vous parlez du projet de Marche de M. Bouchat, vous ne connaissez pas bien M. Bouchat, parce que cela m'étonnerait qu'il refuse un tel projet dans sa commune. Il a dit, et il a bien raison, et je souscris complètement à cela, et c'est pour cela que cela met un peu plus de temps que prévu initialement, c'est de ne pas se substituer aux services publics existants. M. Bouchat a dit : *«Je ne veux pas d'un tel projet dans le centre de Marche, parce qu'il viendrait se substituer aux services postaux existants, aux services du TEC, administratifs ou autres. Et finalement, la Région wallonne viendrait payer le départ de toute une série de services publics dont la Poste, et cela, j'ai voulu absolument l'éviter.»*.

Par contre, si je prends l'exemple de Marche, toujours, ailleurs dans la commune de Marche, il y a le village de On qui compte 3.000 habitants, où il n'y a quasiment plus de services publics, ou même très peu d'activités privées, là c'est intéressant parce que c'est à quelques kilomètres de Marche-centre, et je peux vous dire que M. Bouchat sera très heureux d'avoir un tel projet parce que cela correspond à une attente des gens.

La différence qui existe entre le projet de M. Philippe Courard et l'ensemble des supérettes que je vais mettre en place est la suivante : je suis parti d'une priorité absolue, c'est d'avoir avec la Poste des contacts réguliers, ainsi qu'avec les autres opérateurs – j'ai demandé une situation pour le mois d'octobre – pour connaître quels sont les points de vente, les points postaux, ou d'autres points qui existent en Région wallonne aujourd'hui. Nous passerons un accord, même si c'est un accord verbal.

Là où je veux investir dans des supérettes de services publics, c'est dans des endroits où aujourd'hui – je dis bien aujourd'hui, mois d'octobre – il n'y a pas ou peu de services publics. Je ne vais pas venir avec mes supérettes et avec l'argent de la Région wallonne pour me substituer budgétairement aux obligations de la Poste, quand elle décide de se retirer de tel ou tel endroit.

La Poste a des obligations comme vous le savez : un point postal par commune minimum, une distance de 5 km maximum pour chaque habitant, et toute une série d'autres éléments. J'ai toujours veillé à ce que ces obligations soient respectées, ce qui me paraît essentiel. Sinon, vous pourriez me reprocher, à ce moment-là, de faire un effet d'annonce au mois d'octobre, mais en plus de cela, de mener une politique, qui est un non-sens, en termes budgétaire est un non-sens par rapport aux responsabilités des opérateurs publics.

Par contre, il y avait un élément qui était intéressant, c'était de connaître toutes les activités qui existaient, qu'elles soient publiques, qu'elles soient privées, commune par commune, village par village, et d'essayer, de la façon la plus précise possible, sans *a priori* politique, de définir la distance des habitants par rapport aux services. On a pris la Commune de Marche, ce n'est pas parce que j'aime particulièrement M. André Bouchat, ou que je trouve que c'est un gestionnaire remarquable, ce qui est vrai d'ailleurs, c'est simplement parce que dans l'ensemble des zones qui ont été déterminées, il y a une zone dans la commune de Marche qui n'est pas couverte, et où la distance entre les habitants et les services est un problème. Parce que c'est cela qui faut voir – c'est la distance des citoyens par rapport aux services. C'est une meilleure définition de la ruralité que celle qui consiste à dire que la ruralité c'est moins de 150 habitants au km<sup>2</sup>. Cela fait pratiquement la moitié des communes en Région wallonne qui sont concernées. C'est une notion de la ruralité qui est fort linéaire et qui ne correspond pas à la réalité des gens.

Par contre, avoir un facteur de distance par rapport aux services, qu'ils soient publics ou privés, rencontre réellement les préoccupations et les besoins de chaque citoyen et on rencontre vraiment celles et ceux qui se trouvent dans la difficulté d'accès à ces services publics.

Six endroits ont été déterminés comme étant prioritaires, dont Marche. Je ne vous ai jamais dit au mois d'octobre, quand j'ai annoncé le projet, que la première supérette verrait le jour au mois de mars, janvier ou que juin de l'année prochaine. Jamais. J'ai dit qu'il faudra du temps, parce qu'il va falloir mener des conventions avec l'ensemble des opérateurs si c'est un bâtiment existant. Construire un nouveau bâtiment, prend un tout petit peu de temps, ça ne se fait pas d'un coup de cuillère à pot. Et il faut faire en sorte que ce soit des projets qui tiennent la route en termes de gestion, et aussi d'exploitation, afin que le secteur privé puisse être associé, parce que c'est mon souhait le plus fort : qu'un commerçant – cela devrait vous plaire – ou un indépendant puisse, de par des services publics complémentaires qu'il offrirait, avoir des revenus complémentaires et offrir un service de qualité et de proximité aux citoyens.

Mais cela demande un petit peu de temps, et un peu de réflexion ! On n'est pas là, pour se substituer aux aléas des services publics qui veulent supprimer des endroits qui ne sont pas rentables. Je ne rentre pas non plus dans la politique de la Poste et je la conteste, d'aller installer dans des supermarchés en plein centre-ville, des services postaux. Pour moi, cela ne correspond pas à un service de proximité. Apporter plus de services, c'est cela l'objectif, il faut aller à nouveau réinjecter des services là où il n'y en a plus. Donc, cela ne rentre absolument pas dans les décisions que je veux prendre et dans les projets qui seront mis en place.

Par contre, ces six projets verront effectivement le jour, ils existent aujourd'hui, ils sont en élaboration, ou à finaliser, on va voir l'ensemble des acteurs qui peuvent jouer un rôle, que ce soit la Poste, une bibliothèque, des crèches, toute une série de services. Cela dépend aussi des endroits, parce qu'il

y a des endroits où il y aura cinq, six services qui seront rendus, des endroits où il y en aura que trois ou quatre, c'est selon la réalité des services existants dans ces communes, ces endroits. Ces six projets seront des projets pilotes. Ils verront le jour durant l'année 2006, pour certains, et pour d'autres durant l'année 2007, s'il y a des bâtiments à construire, il y a effectivement 500.000 euros qui sont réservés en termes budgétaires, pas en moyens de paiement, les factures ne seront pas à payer cette année. Je n'allais pas mettre des moyens de paiement pour des choses qui ne sont pas à payer cette année. Et donc, je veillerai certainement au travers de ces projets, au respect de cette notion, cette définition réelle de la ruralité, à savoir la distance par rapport aux services, et pas de façon aléatoire.

M. Philippe Courard, lui, a un autre projet qui est complémentaire, c'est celui d'aller injecter, – cela, c'est son projet, ce n'est pas le mien – dans 23 gares des services publics, d'avoir un accord avec la SNCB. Et vous reconnaîtrez comme moi que les gares ne sont pas nécessairement situées à des endroits très accessibles pour tout le monde ou qui correspondent aux attentes des citoyens en termes de distance. Elles ont été construites là, parce qu'un train passait par-là. Mais en termes d'accessibilité, ce n'est pas nécessairement l'idéal.

Par contre, que M. Philippe Courard ait pris un accord avec la SNCB, pour faire vivre toujours ces gares et injecter de l'activité publique ou de l'activité encore mieux, privée, si c'est possible pour le futur, c'est une très bonne chose. Cela vient en complément par rapport à ce que je veux faire. Je veux toucher directement les réelles priorités et les plus défavorisés en termes d'accessibilité aux services publics.

**M. le Président.** – La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** – Sans polémiquer, je suis très déçu de la réponse du ministre, mais je l'avais peut-être mal compris, et je pensais la réflexion beaucoup plus ambitieuse que celle annoncée. Je ne vous ai pas dit qu'il fallait avoir des projets concrets et finalisés dans les six mois. J'entendais vraiment avoir une réflexion, sur les services que l'on pouvait offrir aux citoyens dans des communes rurales, en collaboration avec les communes, avec les entreprises publiques autonomes. Mais quand vous dites que vous ne poursuivez pas la logique de la Poste dans un certain domaine, ... je peux vous dire que pour la distribution des journaux, par exemple, la Poste a joué le jeu, y compris dans les zones rurales, où elle fait ... (*Réaction de M. le Ministre Lutgen.*)

Non, mais attendez. Mais cela veut dire que la Poste fait des efforts aussi. Ce qu'il y a c'est que vous n'avez aucun contact. Aucun contact. Ce sont des contacts tout à fait frileux, avec les entreprises publiques autonomes, Vous le dites vous-même. En fait, il fallait être beaucoup plus ambitieux et beaucoup plus volontariste. Vous me faites rire quand vous parlez du projet de M. Courard. Lui, au moins, il a le mérite d'avancer, c'est du concret.

Par contre, c'est vrai qu'il n'y a aucune transversalité et qu'on va saupoudrer, vous allez faire six expériences. Vous avez annoncé Marche, vous pouvez annoncer les cinq autres, je suppose.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, non.

**M. Jeholet (MR).** – Vous avez les communes? On pose des questions, on n'a pas de réponses. C'est dommage. Je vous poserai la question par écrit.

Vous me parlez de 500.000 euros pour construire des bâtiments. Donc, on va construire des bâtiments. 500.000 euros!

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous écoutez ce que je raconte ou pas ?

**M. Jeholet** (MR). – J'ai entendu : «*construire des bâtiments*». 500.000 euros pour six projets. Vous allez saupoudrer, vous allez faire quelques expériences pour faire plaisir à vos amis et cela va s'arrêter là. Il n'y a aucune réflexion globale et ambitieuse par rapport à ce projet.

**M. le Président**. – Je considère l'incident comme provisoirement clos. (*Rires.*) Et vous aurez constaté qu'il s'agissait quasi d'une interpellation. En termes de temps en tout cas, sans me prendre pour le Président de l'Assemblée plénière.

Je remercie M. Borsus d'avoir organisé son temps et, vraiment, c'est parfait.

**QUESTION ORALE  
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,  
SUR  
«LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT POUR LES «SALLES DE VILLAGE»»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le permis d'environnement pour les «salles de village»».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

*(Présidence de Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente.)*

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, c'est plutôt de la fête dont je voulais vous parler, Monsieur le Ministre, puisque nous savons les uns et les autres qu'en dehors des moments de mobilisation au Parlement et de travail, il convient aussi de pouvoir se détendre, ce qui est le cas de nombre de nos concitoyens.

Et relisant nos dispositions réglementaires concernant le permis d'environnement, et surtout étant informé de quelques difficultés, je me pose des questions et me propose de les partager avec cette noble assemblée.

Concrètement, Monsieur le Président, de quoi s'agit-il ? Il est normal, évidemment, que les riverains des salles de village, des salles de fête, des salles paroissiales et autres lieux de détente, – vous avez observé que j'ai tenté d'être éclectique dans la définition des salles – souhaitent évidemment pouvoir disposer de leur propriété et de façon raisonnable, en toute quiétude, pouvoir vaquer à leurs occupations. Le voisinage d'une salle, d'un lieu de fête, n'est pas quelque chose de facile, et par conséquent, je ne mets en rien en cause le fait qu'il y ait des normes des permis et des dispositions réglementaires qui doivent s'appliquer.

Mais je me pose quelques questions quant au fait que l'on assimile les dancings, les salles qui ont des activités très régulières, à un certain nombre de lieux qui ont des activités extrêmement occasionnelles, où on accueille la *fancy fair* du village, on accueille telle fête de l'école, ou telle activité annuelle du MR ou du cdH ou du coin. Conscient du rôle social de toutes ces petites salles commu-

nales dans les villages, de l'importance des activités, qui génèrent souvent quelques retombées sonnantes et trébuchantes pour les asbl organisatrices, j'aimerais vous demander, Monsieur le Ministre, s'il ne conviendrait pas de moduler notre décret relatif au permis d'environnement concernant les dispositions à rencontrer par les salles, en fonction de leur dimensionnement, certes, mais aussi en fonction du caractère régulier ou non de leurs activités.

Évidemment, il faut baliser les choses. Cependant, je dois bien observer que quand la DPE débarque et constate qu'après dix heures du soir on dépasse, si je ne m'abuse, les 45 dB, toute suite s'enclenche une procédure lourde et très invalidante pour l'exercice d'activités dans ces salles. Je souhaiterais donc concrètement, vous demander s'il ne conviendrait pas de moduler les choses pour tenter de mieux concilier, à la fois la légitime quiétude à laquelle aspirent les riverains des lieux d'activités concernés, mais aussi le caractère plus ponctuel plus modeste, plus occasionnel des activités qui s'y déploient ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, aujourd'hui, dans la réglementation, deux rubriques existent dans la liste des installations et activités classées qui sont susceptibles d'être appliquées.

Première rubrique, 92.32: gestion de salles de spectacles (salles de théâtre, de concerts, cabarets, centres culturels et similaires). La classe de ces établissements varie en fonction de la capacité d'accueil :

- égale ou supérieure à 50 personnes et inférieure à 150 personnes (classe 3);
- égale ou supérieure à 150 personnes et inférieure à 2.000 personnes (classe 2).

Deuxième rubrique, 92.34: autres locaux de spectacles (dancing) et d'amusement, à l'exception des chapiteaux, dont la capacité d'accueil est supérieure à 150 personnes et qui sont équipés d'installations d'émission de musique amplifiée électroniquement (classe 2).

Les «chapiteaux» ne sont pas tenus à l'obligation d'octroi d'un permis d'exploiter puisque, par définition, ils sont là, pour des périodes relativement brèves.

Faut-il alléger le seuil de classement pour les activités organisées dans les «salles de village»? On peut souhaiter la même chose, c'est-à-dire, simplifier les rubriques des établissements classés. Cette simplification doit passer par de la clarification.

Je ne pense pas qu'ajouter à la rubrique basée sur le critère du nombre de personnes celui lié à la fréquence de fréquentation pourrait clarifier les choses.

Par ailleurs, une salle de 150 personnes doit avoir un minimum de garantie de sécurité, tout le monde pourra le comprendre. Le seuil de 150 personnes, d'ailleurs, n'est déjà pas anodin. Il me paraîtrait inacceptable, en tout cas difficile que des activités, même de courte durée, puissent se dérouler sans être soumises à des conditions d'exploiter. Il y a un minimum de conditions d'exploiter qui doivent être rencontrées.

Si une personne met une salle à disposition deux fois par an pendant 20 ans, ce sont quand même 40 événements qui sont tenus soit, en termes de coûts administratifs, à peine plus de 3 euros par événement, et, certes, un formulaire de 30 pages, c'est vrai, que les agents de la DGRNE aideront à compléter et qui n'est pas inutile.

Ce n'est pas un coût exorbitant pour la sécurité des gens et pour envisager les mesures visant à limiter les nuisances sonores. Et vous êtes certainement confronté aussi parfois aux plaintes et aux réclamations de riverains. Si la DPE débarque quelque part, en général c'est parce qu'il y a des réclamations, des demandes ou des plaintes de citoyens où on dépasse allégrement et sans autorisation les seuils qui sont normalement imposés en la matière.

Je crois que les normes doivent rester les mêmes, si une idée géniale vous vient à l'esprit pour essayer de simplifier, de clarifier tout en tenant compte des aspects de sécurité, et aussi de la pollution sonore, je ne manquerai pas évidemment de faire évoluer ce dossier qui, je vous le rappelle, a été, au niveau des rubriques, souhaité en juillet 2002 par mon prédécesseur et par votre groupe en particulier, également.

Donc, ce n'est pas si évident que cela. S'il y a moyen d'améliorer, évidemment, je suis prêt à le faire, mais en ayant rencontré l'ensemble des acteurs et en essayant d'améliorer encore les choses, jusqu'à présent, il n'y a pas de solution sauf si vous me dites maintenant que vous en avez une.

(Présidence de M. Meureau, Président.)

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Effectivement, la matière est complexe. Cependant, si j'applique la législation actuelle et le fait qu'elle ne soit pas systématiquement contrôlée, devient un problème plus aigu. Parce qu'en fonction de la législation actuelle, s'il est organisé une fois dans un hall de sport une activité qui rassemble plus de 150 personnes, il faut un permis classe 2. S'il est organisé une fois une kermesse quelque part dans un hall à grain ou dans une école, il faut un permis de classe 2. Toute *fancy fair* où il y a une émission sonore dans une école, là où il y a 150 personnes qui peuvent être accueillies : permis de classe 2.

Alors, de deux choses l'une : ou bien on fait respecter la législation, mais alors là, cela va faire un beau chambardement. Parce qu'il y a aujourd'hui des dizaines, je suis modeste en disant des dizaines, des dizaines et des dizaines de cas où ce n'est pas respecté. Toutes les *fancy fair* d'écoles – je ne parle pas de l'école où il y a 22 personnes, mais d'une école raisonnable – l'école n'a pas un permis de classe 2. Les événements très occasionnels dans un club de football, dans une salle de sport, n'ont pas de classe 2.

Donc, soit on le fait respecter, mais alors cela va être un tel tollé que cela va bouger, soit on essaye de tenter d'introduire une notion de dérogation pour une manifestation occasion ponctuelle. Il faut la cadrer juridiquement évidemment. Vous avez raison, si on organise chaque fois une activité et qu'on est dans un quartier, c'est normal, il faut un permis de classe 2, pas de problème. Mais tous les cas que je viens de vous citer ne sont pas en ordre au point de vue de la législation. Et donc, comme ministre de tutelle, soit on ferme les yeux en disant à la DPE qu'elle n'intervienne que si on a un voisin qui réclame ; le voisin était peut-être justement l'acariâtre qui vient de débarquer alors que tout le village était d'accord. Et je connais un certain nombre de cas où cela se passe comme cela. Je peux citer des exemples. Donc, je plaide pour qu'on essaye, peut-être en amont, à la fois de tenir compte des impératifs de tranquillité : je n'ai pas demandé qu'on aille créer un problème, ni qu'on aille systématiquement faire l'apologie du bruit – on peut d'ailleurs faire beaucoup de réflexions concernant le bruit en général dans les salles – mais mon propos concerne les utilisations très ponctuelles et donc, je propose – je prends acte de la perche que vous lancez – d'avoir une petite réflexion et de solliciter votre administration. Toutes les *fancy fair* des écoles, toutes les activités très ponctuelles que je viens de citer, ne sont, aujourd'hui, pas en ordre. Je viens de poser une question parlementaire, mais tout le monde le sait formellement et officiellement, au sein de l'enceinte politique en tout cas.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BORSUS À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LE PROGRAMME LIFE NATURE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le programme Life Nature».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** – Monsieur le Ministre, je pense qu'il est bon de pouvoir faire le point sur l'un ou l'autre programme qui sont des programmes importants, notamment dans leur ampleur, et dans l'ambition des objectifs qu'ils se fixent, parce qu'ils cadrent bien à un certain nombre d'objectifs que la Déclaration de politique régionale – celle-ci, la précédente, ou la future – s'est fixés. Donc, il est bon aussi, occasionnellement, de pouvoir faire le point sur ce qui se passe en Région wallonne à la faveur de programmes européens.

C'est le programme Life qui a retenu mon attention, Life comme la vie en anglais, mais comme l'instrument financier pour l'environnement, en jargon de sigle. Ce programme communautaire existe depuis déjà quelques années et a cofinancé pas moins de 2.500 projets au niveau européen, avec un cofinancement qui peut être intéressant, puisqu'il peut aller de 30 à 75 %, suivant les cas. Et on est à la troisième phase de ce programme Life, prolongé jusqu'en 2006, avec un montant cumulé qui avoisine le milliard d'euros. Donc, on parle de dossiers significatifs.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets réalisé en 2004, 4 lignes d'actions ont été sélectionnées en ce qui concerne notre chère Région. Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous demander succinctement, bien sûr, de pouvoir dresser un bilan avec vous de la déclinaison, en Région wallonne du programme Life Nature.

Mon propos n'est pas ici de questionner concernant l'ensemble de la problématique «Nature». Nous savons, pour en avoir souvent débattu, ou pour avoir eu l'occasion de vous entendre répondre à des interpellations concernant la biodiversité, etc., que forcément le programme Life contribue à cette dynamique, à ce souci global. Mon propos était de voir en quoi nous pourrions aujourd'hui aussi être rassurés quant à la pérennisation de ce projet, mais plus substantiellement, d'en faire un bilan ensemble.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Life Nature est effectivement un instrument financier mis en place en 1992 par l'Union européenne pour supporter les projets concrets de conservation de la nature. Depuis 1994, la Région a participé et cofinancé 10 programmes Life Nature : restauration des nardaies, des pelouses calcaires, des tourbières, ainsi que des actions en faveur des marais, du «rôle des genêts», de l'avifaune des roselières et de la moule perlière.

Trois projets sont en cours actuellement :

- la restauration des pelouses calcaires en Haute Meuse ;
- la restauration des habitats de la moule perlière dans les vallées de l'Our, de la Sûre, de l'Arlune et de l'Anlier ;
- la restauration aussi des tourbières sur le plateau de Saint-Hubert.

L'atout principal de ces projets est leur durée. Si en moyenne, les projets durent quatre ans, ce sont des programmes au sein desquels une réflexion est menée, le plus en amont possible, afin que les efforts réalisés perdurent dans le temps.

C'est dans ce cadre, par exemple, que je soutiens, actuellement, deux conventions de pâturage qui ont comme objectif de pérenniser, au-delà du terme des quatre ans, une gestion initiée dans le cadre des programmes Life relatifs aux pelouses calcaires de Lesse et Lomme et de Haute-Meuse.

À l'automne 2004, cinq nouveaux projets wallons ont été introduits auprès de la Commission européenne. Malgré la rude concurrence entre les États membres, quatre projets wallons ont été retenus. Ce résultat prouve la qualité et la pertinence de nos projets et de leurs auteurs.

Les programmes retenus sont les suivants :

- la restauration d'habitats naturels au plateau des Tailles ;
- la restauration d'habitats dans les camps militaires en Wallonie ;
- la restauration de l'habitat de la loutre en Belgique et au Luxembourg ;
- et les actions pour les vallées et tourbières de la Croix-Scaille.

En ce qui concerne le financement des projets passés et à venir, la participation communautaire a toujours été au minimum de 50 % du budget global. Il revient donc à la Région d'apporter un financement complémentaire quelque peu inférieur à 50 %. Les partenaires de chaque projet doivent apporter une contribution en fonction de leurs moyens respectifs.

Le Gouvernement wallon a décidé le soutien de ces nouveaux projets Life le 30 septembre 2004. Un crédit de l'ordre de 5 millions d'euros devra être réparti sur les budgets des années 2006 à 2010 avec un engagement initial qui sera relativement important.

Le nouvel appel à candidature, septembre de cette année, sera vraisemblablement le dernier avant un important remaniement de l'outil Life Nature. Les discussions sont encore actuellement en cours à ce sujet et vous comprendrez bien que je serai attentif quant aux options qui seront prises dans les prochains mois. Je crois que nous pourrions par ailleurs simplifier la procédure par rapport aux dossiers à introduire.

C'est plutôt réjouissant de savoir qu'autant de projets ont été retenus, puisque c'est 80 % de nos projets qui ont été retenus, c'est énorme. Il faut savoir que certains pays avaient introduit toute une série de projets et aucun n'a été retenu. Donc, il n'y avait pas de notion géographique qui intervenait, c'est la pertinence des dossiers qui comptait, et c'est uniquement par rapport à cela que la Commission a pu établir la liste des projets retenus. Donc, c'est une fierté. Maintenant, il faudra l'assumer au niveau budgétaire, c'est une chose. Mais en termes de conservation de la nature, quant à la défense de la biodiversité et des objectifs qu'on doit poursuivre tous ensemble en Région wallonne, c'est certainement un plus indéniable dans ce domaine.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, de ces précisions, notamment quant aux perspectives d'avenir.

Je prends bonne note de l'idée de plaider pour une simplification, d'autre part, du fait que nous sommes, en tout cas semble-t-il, parti pour un cofinancement garanti au niveau régional jusqu'à 2010, et, pour conclure, en ce qui concerne ce dispositif, je considère toujours que chaque pierre d'une muraille est indispensable dans sa situation et dans son rôle. Donc ceci est une des contributions à l'ensemble d'une préoccupation majeure, notamment en Région wallonne, à savoir la préservation globale de notre environnement.

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LES RÉSERVES D'EAU WALLONNES»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les réserves d'eau wallonnes».

J'imagine qu'elle a introduit sa question avant la semaine ...

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Elle a regardé la météo tous les jours! (*Rires.*)

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux** (PS). – J'ai été très prudente dans l'intitulé de ma question : c'est sur les réserves d'eau en Région wallonne et pas sur la problématique de la sécheresse. (*Rires.*)

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, avec les quelques jours ensoleillés que nous avons connu, il y a plus d'une semaine maintenant, les problématiques inhérentes aux grandes périodes de sécheresse ont fait la une des journaux.

Et déjà, pour nous, le souvenir des étés caniculaires des années 1976, pour d'autres 1947, ou 2003, a refait surface.

Au-delà des grosses chaleurs enregistrées au début de l'été 2005, c'est le manque de pluie en général qui nous inquiète. En effet, on a enregistré en 2004, un déficit de précipitations et le premier semestre 2005 n'a pas été meilleur.

Que les choses soient claires, nous ne sommes pas ici en train de faire du catastrophisme, il est encore bien trop tôt pour parler de sécheresse. Néanmoins, la situation semble préoccupante et il paraît opportun d'envisager une série de mesures afin de préserver les réserves d'eau. Dès lors, ma question sera simple.

Avez-vous, Monsieur le Ministre, prévu un «plan sécheresse» au cas où nous aurions un été particulièrement sec ?

Il semble que dans le Brabant flamand, le gouverneur ait déjà pris toute une série de mesures visant à éviter le gaspillage de l'eau. Indépendamment des mesures prises au niveau des pouvoirs locaux, envisagez-vous un plan de mesure de préservation au niveau de toute la Région wallonne ?

Je peux comprendre qu'en période de sécheresse, on interdise évidemment de laver la voiture, de remplir la piscine, d'arroser les terrains de tennis, mais, par contre, l'arrosage de potagers et des terres de culture me semble toujours tout à fait indispensable.

Comme souvent dans pareil cas, ce seront les cultures et les agriculteurs qui seront en première ligne.

Au-delà de votre demande à l'Union européenne afin de pouvoir récolter les couverts végétaux des jachères et des tournières, comptez-vous prendre des mesures spéciales en faveur des agriculteurs ?

Au niveau des particuliers, pour leur alimentation, pouvons-nous soutenir que le maximum est fait pour assurer l'approvisionnement en eau à tous les citoyens quel que soit l'endroit où ils se trouvent ?

Il est prudent de prévoir, Monsieur le Ministre, un plan de réaction en cas de sécheresse prolongée, bien qu'en ce début de mois de juillet pluvieux, il semble que nous ne devrions pas y avoir recours.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, je crois qu'il convient d'abord de dissocier les conséquences du déficit pluviométrique envers la distribution d'eau d'une part, et l'agriculture, d'autre part. En effet, ce qui se voit «en surface» ne peut être directement extrapolé à ce qui se passe et ce qui est constaté dans les nappes d'eau souterraines.

Concernant la distribution d'eau, je tiens à vous rassurer, ainsi que l'ensemble des citoyens. La situation dans notre Région n'est pas préoccupante à l'heure actuelle. Le niveau des nappes aquifères n'est pas critique et nous ne sommes pas à l'aube de graves manques d'eau pour la distribution. C'est une bonne nouvelle.

L'ensemble des principaux distributeurs avec lesquels je suis en contact, notamment via Aquawal dont les membres alimentent 95 % des Wallons, sont confiants pour les mois à venir dans ce domaine.

C'est vrai qu'il y a quelques manques d'eau qui ont été signalés pour des captages isolés situés dans les nappes aquifères superficielles. Ils n'affectent qu'une très faible partie de la population et des réponses sont également apportées à ces endroits de façon très ciblée.

Les producteurs et les distributeurs d'eau, éventuellement en collaboration avec les services de secours tels la Protection civile ou les pouvoirs locaux, gèrent les conséquences de ces petits problèmes, gros problèmes pour les gens, mais je parle au niveau géographique, en termes d'importance, de manière à éviter ou à limiter tout désagrément pour les consommateurs dans notre Région.

C'est vrai que si le manque de pluie et les fortes chaleurs de juin avaient dû perdurer, ce qui ne semble plus être le cas, reconnaissons-le depuis quelques jours, je ne manquerai pas de prendre des mesures complémentaires en concertation avec les opérateurs, les pouvoirs locaux, les Provinces, de manière à ce que les ressources disponibles soient préservées et ensuite partagées entre tous les consommateurs en fixant des priorités, que vous avez citées.

En ce qui concerne les effets de la sécheresse pour nos amis les agriculteurs, je suis heureux que vous évoquiez ce point, parce qu'il démontre une fois de plus que l'agriculture est un secteur économique à part entière qui demande un traitement spécifique, puisque la demande d'eau est une question vitale pour l'agriculture.

La demande que j'avais introduite auprès de la Commission européenne pour pouvoir utiliser les couverts végétaux des jachères et tournières, pour l'alimentation des animaux, a été acceptée le 29 juin dernier. C'est plutôt une bonne nouvelle et nous étions plutôt en avance sur les autres Régions, sur les autres pays, puisque la Région flamande, grâce à notre introduction de dossier, a pu aussi bénéficier de la même mesure.

Si la sécheresse se maintenait, je ne suis pas devin, nous pourrions envisager la mise à disposition aux agriculteurs de facilités pour obtenir des crédits de soudure, en particulier pour l'achat de compléments de fourrage ou d'aliments pour le bétail. J'avais d'ailleurs envisagé la mesure et puis, la pluie aidant, on a remis cela dans un tiroir, mais on la ressortira évidemment le cas échéant, parce qu'on peut avoir des dégâts dus à trop d'eau, et on peut donc tomber dans l'autre sens.

Par ailleurs et pour terminer, il existe aussi le Fonds des calamités, si les dégâts aux cultures et les pertes sont supérieurs à 30 % en valeur, il est possible de faire appel à ce fonds. Je ne manquerai pas

de le faire, le cas échéant aussi, si jamais la situation devait perdurer dans un sens, de trop ou trop peu. Durant les prochaines semaines et les prochains mois, il faudra faire un état des lieux et prouver qu'on dépasse ces 30 % en termes de perte par rapport à la valeur initiale.

La demande avait été introduite l'année dernière par certains agriculteurs, mais on n'a jamais pu prouver qu'il y avait eu 30 % de pertes, et donc, on n'a pas pu introduire de dossier au Fonds des calamités.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** – Oui, je sens, Monsieur le Ministre, que vous êtes sensible à la problématique des intempéries et des conséquences sur notamment le milieu agricole.

Je reconnais que dans votre réponse on trouve les arguments, soit en cas de sécheresse, soit évidemment en cas de trop forte pluviosité, ce qui pourrait toujours être le cas, évidemment, aujourd'hui. *(Rires.)*

Sur l'autre aspect de la question qui était l'approvisionnement des citoyens en eau, il est clair que la Wallonie est une des régions d'Europe qui exploite le plus ses ressources en eaux souterraines. D'abord, c'est dû à la densité de population dans la Région wallonne, mais c'est également dû à la qualité générale des eaux de surface qui ne permettent pas de produire de l'eau potable sans un coût élevé et un traitement onéreux de cette eau.

En période de sécheresse, cela signifie donc qu'on prélève de l'eau dans les nappes aquifères, mais par contre, que la recharge est nulle ou en tout cas, minime. Or, un abaissement du niveau des nappes souterraines peut avoir des conséquences dommageables pour l'homme en général et son environnement, comme par exemple, l'augmentation de la concentration en polluants. Cette constatation doit renforcer notre volonté et notre action pour améliorer la qualité générale des eaux de surface en Région wallonne, afin qu'on puisse les traiter à moindre frais et par conséquent les exploiter de manière plus optimale et permettre ainsi de préserver nos nappes souterraines.

En ce qui concerne le climat, on constate une intensification du cycle hydrologique, avec des périodes ensoleillées pendant lesquelles l'évaporation de l'eau est très importante, et d'autres moments avec des précipitations intenses. Ce phénomène n'est pas neuf, par contre ce qui est nouveau, c'est la fréquence et l'intensité de ce phénomène. Il est essentiellement dû au réchauffement climatique et les scientifiques estiment que ce phénomène est appelé à se poursuivre. Et donc, ce genre de situation à l'avenir, deviendra une normale.

Il est donc urgent pour nous, Monsieur le Ministre, en tant que décideurs, de mettre en œuvre des politiques adaptées à la multiplication et au rythme anormal du cycle de sécheresses, pluies diluviennes, inondations. Et pour cela, il est primordial et urgent de limiter drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, mais cela, nous en reparlerons encore dans nos débats futurs en cette commission.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. WALRY À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la protection des captages d'eau».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

**M. Walry (PS).** – La Région wallonne s’est engagée depuis des années à améliorer la qualité de ses eaux qu’elles soient de distribution, de baignades, souterraines et autres. Le 23 mars dernier, dans ce Parlement, notre excellente collègue Éliane Tillieux insistait lors d’une question d’actualité, sur la nécessité de promouvoir la consommation d’eau du robinet.

De même, mes excellents collègues, M. Luperto, Mme Tillieux, M. Meureau et notre Président, ont dans la foulée de la Journée mondiale de l’eau, déposé une résolution qui vise à empêcher la libéralisation du secteur. L’eau de distribution est souvent mise en valeur au travers de diverses publications de la Région wallonne, elle n’en est pas moins éprouvée chaque jour.

En effet, même si la qualité des eaux de surfaces s’améliore, il faut le reconnaître, d’année en année, on constate que les concentrations en nitrates et en pesticides, en tout cas dans certaines nappes phréatiques sont, elles, continuellement en augmentation. Or, ce sont dans les nappes souterraines que les distributeurs prélèvent l’eau qu’ils destinent aux citoyens pour leurs besoins domestiques.

En ce qui concerne le captage proprement dit, des zones de prévention ont été mises en place. Ces zones devraient permettre de préserver les captages d’eau contre diverses pollutions. De ce fait, et d’après le dernier Tableau de Bord de l’Environnement, 17 % des volumes d’eau prélevés en Région wallonne seraient protégés contre toute forme de dégradations écologiques.

Le législateur a déterminé quatre types de zones concentriques autour des captages. Ces périmètres sont, je vous le rappelle: la zone de prise d’eau, la zone de prévention rapprochée, la zone de prévention éloignée et enfin, la zone de surveillance. Dans chacun de ces périmètres, l’activité humaine et les installations sont vraiment bien réglementées, voire interdites.

De fait, il semble qu’il y ait environ 600 sites de prises d’eau à protéger en Wallonie. Protéger ces 600 sites en une fois est évidemment impossible – on ne vous demande pas de faire des miracles – vous allez donc devoir définir un plan et émettre des priorités. Quels seront les critères qui détermineront les sites à protéger en priorité?

En combien de temps, croyez-vous pouvoir boucler cet épineux dossier?

Au cas où les exploitants des zones visées auraient des pertes économiques, je sais qu’il y a des mécanismes, par exemple, la SPGE pourrait acheter le terrain. Mais, existe-t-il d’autres mécanismes d’indemnisation?

Je pense que la valorisation, et nous le pensons tous d’ailleurs, et l’amélioration de la qualité de l’eau en Région wallonne sont de vastes et importants chantiers et je dois constater, Monsieur le Ministre, qu’en tout cas jusqu’à présent pour ces projets, vous vous mouillez avec courage et peut-être même, pourrais-je le dire, avec une certaine délectation. (*Rires.*)

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l’Agriculture, de la Ruralité, de l’Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme vous l’avez souligné, la protection des captages est un travail permanent qui ne sera jamais terminé car des menaces présentes et futures devront toujours être maîtrisées.

Je l’avais indiqué dernièrement au mois de mars, en réponse à une question parlementaire, que l’établissement des zones de prévention est une étape effectivement très importante de cette protection de nos captages d’eau afin d’assurer, au mieux, leur pérennité pour les générations futures tout simplement.

Les étapes théoriquement successives, mais souvent concomitantes, de la protection d'un site de captage sont :

- l'étude scientifique de la délimitation des zones de protection qui permet au producteur d'eau et à l'Administration de déterminer les risques, les mesures à prendre, et de proposer la délimitation du tracé des zones ;
- la délimitation légale des zones par arrêté ministériel, réalisée après enquête publique ;
- la mise en conformité des activités à risque en exécution de l'arrêté ministériel de délimitation de ces zones ;
- de manière permanente, – que les zones soient déjà arrêtées ou pas – les avis de l'Administration au fonctionnaire technique, et donc à la commune, sur les demandes de permis d'environnement pour interdire ou réglementer les nouvelles activités envisagées et qui représentent un risque pour le captage.

Sur environ 600 sites de captage qui pourraient avoir besoin de zones de prévention, plus de 400 ont déjà fait l'objet de contrats de service entre la SPGE et le producteur d'eau. La majorité des études est en cours, dont 160 sont terminées et déjà déposées à l'Administration.

Près de 60 arrêtés de délimitation ont déjà été publiés au *Moniteur belge*. En moyenne, une vingtaine d'arrêtés de délimitation sont signés par an.

Quant à la sélection des sites de protection de captages, elle est faite sur base des propositions des producteurs (basés principalement sur l'importance stratégique et la vulnérabilité) et de l'accord de la SPGE.

Où en sommes-nous par rapport à juin 2004? 17 % des volumes prélevés en Région wallonne étaient «protégés» par les arrêtés de délimitation. Aujourd'hui, ce sont 25 % des volumes qui le sont.

Mais le travail de protection ne s'arrête pas là, vous l'aurez bien compris, il faut encore assurer une protection effective des captages par des mesures de mise en conformité.

À cet effet, la mise en place de la société Protectis, filiale de la SPGE, va permettre enfin d'accélérer l'ensemble de la procédure de ces mises en conformité, en concertation avec les producteurs. C'est d'une importance particulière puisque, vous l'aurez vu dans la note que j'ai déposée au Gouvernement, dans les priorités environnementales au niveau de l'épuration individuelle, la protection et l'épuration proche des zones de captage viennent en deuxième position. Donc tant qu'on ne les a pas définies, on ne sait pas déterminer les habitations qui sont concernées, et l'échéance pour l'ensemble des protections de captage, c'est 2007, 2008. Ce sont les délais qui sont fixés aujourd'hui. Cela va être affiné avec les groupes de travail, mais voilà vers quoi on va, en tout cas.

La SPGE finance l'intégralité des mesures de protection des prises d'eau dans les zones de prévention et indemnise tous les aménagements qui en découlent (citernes à mazout, le stockage de produits dangereux, etc.).

Pour illustrer l'importance que j'accorde au programme de protection des captages 2000 à 2004, qui s'élevait à 61.973.381 euros, (dont 23.513.593 € pour les études de délimitation des zones de prévention, et 39.890.716 € pour les actions de mise en conformité dans ces zones), j'ai prévu un budget de 86.000.000 d'euros, une augmentation de près de 25.000.000 d'euros pour le programme de protection 2005-2009.

Ce programme comporte environ 570 dossiers de zones de prévention qui concernent quelque 1.100 prises d'eau et un volume de 295.000.000 m<sup>3</sup> produit annuellement. 90 % des volumes d'eau souterraine produits annuellement en Région wallonne seront alors couverts par l'ensemble de ces mesures.

Je tiens bien sûr au-delà de cela et des chiffres qui montrent l'importance du problème à souligner la bonne collaboration avec les opérateurs quels qu'ils soient, sur le terrain, et je ne doute pas que vous êtes un fervent défenseur de la protection de ces zones de captage, puisque vous connaissez bien le problème à proximité de chez vous.

**M. le Président.** – La parole est à M. Walry.

**M. Walry (PS).** – Si M. le Ministre continue dans cette bonne direction, je suis satisfait de la réponse. Ce serait un travail colossal, indispensable, mais vraiment impressionnant.

*(Présidence de Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente.)*

**QUESTION ORALE**  
**DE M. MEUREAU À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LA DISPARITION DES ABEILLES EN WALLONIE»**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la disparition des abeilles en Wallonie».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

**M. Meureau (PS).** – C'est un sujet qui a déjà été évoqué, mais effectivement, la presse revient régulièrement sur les inquiétudes qui sont formulées par les apiculteurs. Et si je pose cette question, c'est parce que, ayant visité le site de la Maison de Hesbaye, vous allez dire une ruche pédagogique, donc, fatalement, je suis intéressé par le sujet. Et pour revenir à la Provence, il y a de l'excellent miel provençal mais il faudrait essayer de protéger le nôtre.

Le texte que j'ai devant moi est relativement technique. Donc, je ne suis pas responsable de tout ce qui est dit, pour autant que ce soit vrai ce qui est dit, mais en ce qui me concerne, je pense que la population d'abeilles diminue en raison d'une mortalité, d'une part, et d'autre part, parce qu'elles ne sortent plus des ruches. Je ne voudrais pas que le savoir-faire wallon subisse des conséquences jusqu'à la paresse de ses abeilles.

S'il y a une diminution de la population d'abeilles, vous savez mieux que moi, que c'est évidemment dommageable à ce milieu animal en particulier, mais aussi à la chaîne de vie des végétaux.

Il y a deux raisons évoquées pour cette diminution de la population d'abeilles :

- le taux de mortalité ;
- le manque d'activité.

Le manque d'activité pourrait avoir comme cause initiale – cela avait été évoqué et notamment lors de nombreuses auditions dans la précédente législature – des insecticides ou en tout cas des pesticides, à juste titre ou pas, cela faisait l'objet des réflexions préalables. Mais d'autre part, il y a aussi, semble-t-il, d'autres causes qui menacent les ruchers à d'autres moments de l'année, notamment en hiver, à savoir l'utilisation d'antibiotiques. Et ces antibiotiques sont essentiellement utilisés, – c'est là

que je dois être très attentif –, pour combattre, la loque américaine, – chez moi, dans ma région, on connaît la loque à poussière, c'est le terme utilisé pour définir la serpillière –, mais en tout cas, ces antibiotiques sont utilisés pour lutter contre ce fléau et semble-t-il, ont ou pourraient avoir un impact négatif sur la vie de ces chères abeilles.

À la suite des auditions qui ont eu lieu, puisque le Parlement s'est penché sur la question, et votre prédécesseur également, une étude a été confiée à la faculté de Gembloux pour étudier ce problème de survie des abeilles. Je pense savoir que les premiers résultats de cette étude devraient vous parvenir à la rentrée. Pourrait-on avoir déjà vos premières informations à ce sujet ? Les commissaires pourraient-ils disposer du contenu des informations récoltées, de manière tout à fait complète, il y a moins d'un an maintenant, pour pouvoir les comparer cela avec vos premières impressions et connaître les résultats de cette étude complète en septembre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, on a déjà eu l'occasion d'avoir plusieurs échanges sur le sujet, dans cette enceinte, en essayant d'expliquer le problème de la mortalité, qui est pourtant inexplicquée, tant en Wallonie, que dans les pays voisins, en particulier en France. C'est un dossier qui vous tient particulièrement à cœur.

En sa séance du 13 mai 2004, le Parlement a effectivement voté une résolution visant à prévenir la mortalité des abeilles, prévoyant notamment un programme d'études multifactorielles et interdisciplinaires visant à comprendre les causes du dépérissement des insectes pollinisateurs en Wallonie.

Comme je l'ai déjà dit, lors de la dernière séance de questions orales, cette recherche est en cours à Gembloux.

Pour cette étude, les premiers résultats significatifs seront sans doute disponibles en automne.

Je peux me rallier à votre proposition d'organiser un débat en Commission de l'Environnement. Monsieur le Président, plutôt à la fin du mois d'octobre alors, pour permettre à l'équipe du professeur Haubruge de clôturer une première série d'analyses qu'il pourra nous présenter.

Je vous signale que l'étude se poursuit l'année prochaine et que, scientifiquement, ce serait plus adéquat de discuter des résultats validés par la répétition des observations.

Dès maintenant, je peux vous informer que plus de 800 apiculteurs ont été interrogés, et qu'il ressort déjà de cette enquête que le pourcentage moyen de perte, dans les ruchers qui ont été sondés jusqu'à présent, est de 29 %, et que les pourcentages de mortalité des ruches semblent être différents selon les traitements anti-varroa qui leur sont appliqués (type de produits, date d'application, répétition). Le Varroa étant un acarien parasite des ruches.

Les dates et le nombre de traitements sont très variables d'un apiculteur à l'autre, ainsi que chez le même apiculteur d'une année à l'autre.

Il en ressort qu'une part de mortalité serait favorisée par certaines pratiques de l'apiculteur, ce qui ne veut pas dire que la mortalité globale ne soit pas non plus due à l'emploi de pesticides.

En effet, on observe une occurrence plus importante de mortalité chez l'apiculteur qui pratique une lutte tardive contre le Varroa, en septembre par rapport à l'apiculteur qui traite en juillet.

Vous citez les problèmes de loque américaine, cette bactérie pathogène de l'abeille.

La Faculté de Gembloux fait actuellement une évaluation de la présence des spores de cette bactérie dans des miels wallons.

Des résultats seront disponibles en septembre prochain.

Seuls des antibiotiques sont efficaces pour lutter contre la loque américaine, cette bactérie pathogène de l'abeille. (*Rumeurs.*) Les apiculteurs qui utilisent les antibiotiques, le font illégalement au mépris de la santé des ruchers et surtout des consommateurs de miel. La mauvaise utilisation de ces produits entraîne des phénomènes de résistance qui sont de plus en plus forts, de plus en plus fréquents.

On signalera cependant qu'une méthode de travail et de gestion apicole adéquate permet de limiter fortement les risques de contamination, notamment en évitant les échanges entre ruchers, l'achat de miel douteux pour compléter sa production, protocole de désinfection adéquat, suivi sanitaire le plus fréquent possible, etc.

La campagne d'échantillonnage qui a commencé ce printemps, permettra de rechercher plus de 30 molécules différentes. En passant, je tiens à vous signaler le comportement de certains apiculteurs qui reprochent aux chercheurs de Gembloux de ne pas se focaliser sur les seules molécules qui ont fait la une de l'actualité, notamment le fipronil.

En cas de mise en évidence de la nocivité de certains pesticides, je ne manquerai pas de transmettre l'entièreté des résultats de l'étude à mon collègue fédéral de la Santé publique, M. Rudy Demotte pour qu'il puisse prendre des mesures adéquates, notamment sur les normes produites, parce que c'est à ce niveau qu'il pourra agir.

Je reste très attentif à l'évolution de cette recherche importante non seulement pour les apiculteurs, mais aussi pour l'agriculture entière. Il est en effet certain que la rentabilité de beaucoup de cultures dépend du travail de l'ensemble de ces butineuses.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Meureau pour une réponse ou une réplique.

**M. Meureau (PS).** – Je n'ai pas de réplique. J'accepte tout à fait la proposition de M. le Ministre et dès septembre, je ne doute pas que nous trouverons les solutions.

*(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

**QUESTION ORALE**  
**DE M. MARCHAL À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LES CONTRATS DE RIVIÈRES POUR LA SAMBRE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Marchal à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les contrats de rivières pour la Sambre».

La parole est à M. Marchal pour poser sa question.

**M. Marchal (PS).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en avril 2004, le législateur a profité du nouveau Code wallon de l'Eau pour conférer un statut légal aux contrats de rivières qui n'étaient jusque-là régis que par voie de circulaires ministérielles. De la sorte, le Gouvernement wallon entendait renforcer le rôle des contrats de rivières en leur assignant, d'autres missions spécifiques que la simple information et la sensibilisation de la population, qui constituaient les deux points forts au départ.

Il est dès lors patent que la gestion des contrats de rivières pour la Sambre et ses affluents entraînera des prestations supplémentaires dans le cadre de ses nouveaux objectifs environnementaux. Inévitablement, cela n'ira pas sans augmenter les moyens financiers en vue d'assurer la gestion desdits contrats.

Plutôt que d'envisager de répercuter ces augmentations directement sur les finances communales, le comité Rivière Sambre, lors de sa dernière séance plénière, a exploré plusieurs pistes de financement complémentaire. Il apparaît clairement que la recherche de cofinancement n'a pas abouti au résultat escompté.

En effet, parmi les interlocuteurs, la Province du Hainaut est la seule à proposer une aide, sous la forme d'une réduction de 25 % sur les travaux d'impression qui seraient réalisés par l'Imprimerie provinciale.

Quant à la SPGE et l'Office de promotion des voies navigables, ceux-ci n'ont pas pour mission d'octroyer des aides financières aux contrats de rivières. Par ailleurs, il faut savoir que des sociétés anonymes telles qu'Electrabel et Glaverbel ont été sollicitées, mais sans résultat à ce jour. Dès lors, la seule possibilité qui subsiste c'est de se tourner vers des programmes européens susceptibles de soutenir des actions dans le domaine de l'environnement. Citons à titre d'exemple le programme «Life».

Cependant, cette démarche prendra du temps. Il est donc nécessaire de trouver une solution rapide à l'impécuniosité du Contrat Rivière Sambre. La seule solution applicable immédiatement est de réclamer une augmentation de la quote-part des communes, ce qui a été décidé lors de la dernière séance plénière. Il est à regretter qu'une fois de plus ce sont les communes qui vont devoir trinquer. Cela va à l'encontre de ce que Monsieur le Ministre avait laissé entrevoir comme espoir lors de ma dernière intervention remontant déjà au mois de décembre dernier.

Dans la réponse apportée à l'époque, vous précisiez, Monsieur le Ministre, que la mission de contrôle des contrats de rivières ne pouvait s'envisager que dans le cadre du plan de gestion établi par sous-bassin hydrographique. En conséquence, plusieurs réunions de travail devaient rassembler des membres de votre cabinet et de l'administration compétente, en l'occurrence la DGRNE, l'objectif étant d'assurer *in fine* une gestion intégrée de l'eau.

Puis-je me permettre, Monsieur le Ministre, de vous interroger à ce propos ?

Les réunions prévues ont-elles bien eu lieu et quels en sont les résultats tangibles ?

Dans ma question précédente, j'avais également attiré votre attention sur l'existence d'une Fédération des contrats de rivières de Wallonie sur laquelle votre prédécesseur fondait beaucoup d'espoirs. Les membres de cette fédération se sont-ils réunis ces six derniers mois, et dans l'affirmative, joue-t-elle son rôle de coordinatrice comme prévu initialement ? Sinon, quel est l'avenir de cette fédération ?

Quant à la création d'emploi dans le cadre des contrats de rivières, les organismes tels que la FUNOC de Charleroi ont organisé une formation d'éco-cantonniers pour les rivières. La plupart des candidats ayant suivi ce module de formation sont réduits actuellement au chômage. Comptez-vous dans un avenir proche, permettre aux communes de recruter en qualité d'APE ou de PTP cette main-d'œuvre qualifiée pour l'entretien écologique des cours d'eau ?

Si le réseau hydrographique de certaines communes n'est pas suffisant pour justifier l'occupation d'un éco-cantonnier à temps plein, accepteriez-vous que deux communes s'associent pour se partager un équivalent temps plein ?

L'enveloppe globale consacrée aux contrats de rivières était en 2005 de 150.000 euros. Comptez-vous l'augmenter en 2006 ?

Certain d'avoir capté l'attention de M. le Ministre, je le remercie déjà des réponses qu'il voudra bien m'apporter à ces multiples et diverses questions.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Au préalable, c'est important de dire que ce n'est pas parce qu'on conseille juridiquement les contrats de rivières que les besoins financiers vont *ipso facto* augmenter. L'un n'entraîne pas nécessairement l'autre.

À propos de l'augmentation de la part communale demandée dans le cadre du contrat de rivière Sambre, la participation des communes pour le contrat de rivière Sambre était particulièrement faible : 0,05 euro par habitant. Lors du dernier comité de rivière, le mardi 7 juin de cette année, cette participation a été augmentée de 0,03 euro, ce qui la porte à 0,08 euro par habitant.

À titre d'exemple, le contrat de rivière Vesdre bénéficie de 0,15 euro par habitant ; la Dendre : 0,20 ; et pour la Senne : 0,30/habitant.

Où en sommes-nous au niveau des réunions, au niveau du cabinet dans le cadre des plans de gestion par sous-bassins ? Vous avez fait référence à ma réponse lors à votre question, il y a quelques mois de cela. Il y a différentes réunions de travail qui ont eu lieu au sein de la DGRNE, au sein de mon cabinet aussi, dont notamment une, à l'époque de votre question. Cette dernière a permis d'envisager l'avenir des contrats de rivières et de préciser leur place par rapport à la directive cadre sur l'eau. Il en est ressorti qu'il est préférable de privilégier l'existence de plusieurs contrats de rivières, de «proximité» au sein du même sous-bassin hydrographique, plutôt qu'un seul par sous-bassin. C'était en fonction des demandes des uns et des autres par rapport à l'expérience qui existe sur le terrain, il faut en tenir compte aussi. À titre d'exemple, le sous-bassin de la Meuse aval comprend lui-même des bassins hydrographiques, ou bassins versants, tels que la Mehaigne, le Hoyoux, le Berwinne, la Gueule, ou encore le Haut-Geer qui possèdent ou posséderont leur propre contrat de rivière.

Concernant la Fédération des contrats de rivières elle n'a pas vu le jour faute de financement. Vous allez me dire qu'il suffit de la financer, mais il y a un refus de la part de l'Inspecteur des Finances en la matière. Par ailleurs, une bonne concertation peut s'établir, dès aujourd'hui avec l'administration de sorte que l'on puisse rencontrer les quelques points de vue des contrats de rivières, et par ce biais sans devoir créer nécessairement une nouvelle structure. Donc, l'un n'empêche pas l'autre non plus. Cela permet quand même d'avancer sans créer de nouveaux organes.

On m'a interrogé aussi concernant la main-d'œuvre qualifiée pour l'entretien écologique des cours d'eau. L'entretien des cours d'eau est du ressort de la Région, des provinces et des communes, suivant le type de cours d'eau. Il se fait de manière la plus «écologique» possible. Maintenant, il existe certainement des endroits qui ne sont pas entretenus de manière écologique. Si vous êtes en possession d'éléments plus pertinents, transmettez-moi, s'il vous plaît, l'information que je puisse faire agir mes services pour qu'on puisse corriger le tir. Nous gérons l'ensemble des demandes et des réclamations, et donc, si des réclamations il y a, je suis certain que vous ne manquerez pas de me les faire parvenir pour que je puisse agir et réagir.

À propos du budget global des contrats, il est prévu une augmentation du budget des contrats de rivières pour 2006, normalement. En 2005, il était de 790.000 euros, pour mémoire. Je compte opérer une réforme financière pour les contrats de rivières, où un euro dépensé par la commune entraînerait une aide de 1,25 euro de la part de la Région. Cela devrait permettre d'engager un coordinateur temps plein pour tous les contrats de rivières. Ces derniers bénéficieraient également davantage de moyens pour fonctionner au niveau matériel. On peut prendre quelques exemples: la location d'un bureau, les remboursements des frais kilométriques, le paiement des enveloppes, des timbres, les actions de sensibilisation, etc. Bien sûr qu'il est, et je terminerai par-là, impératif que la participation financière des communes soit stable et reste stable, ou sinon, le bilan de l'opération de revalorisation des contrats de rivières serait nul, si la commune se désengageait au même rythme que la Région ne s'engage davantage. Vous l'aurez bien compris, on prend des mesures pour faire en sorte que ce financement communal soit au minimum stable pour qu'il puisse progresser aussi par une mesure incitative comme celle que je viens de vous exprimer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Marchal.

**M. Marchal (PS).** – On est un petit peu découragé au niveau du contrat rivière Sambre, parce qu'on était parvenu à repeupler la Sambre de poissons, c'était exceptionnel quand on connaît le type d'industrie qu'il y avait le long de ce cours d'eau. Vous êtes au courant sans doute qu'une pollution de cyanure a réduit à néant tous les efforts, sur une trentaine de kilomètres. Il faudra dix ans pour reconstituer la faune piscicole, c'est dire que ce n'est pas demain la veille.

En ce qui concerne le recrutement éventuel d'éco-cantonniers de rivière, une formation a été assurée à Charleroi par la FUNOC, je répète. Nous nous sommes livrés à l'expérience sur la commune de Gerpennes deux années de suite avec le concours du commissaire Voyer de la Province. Cela a donné de très bon résultat. Il a supprimé évidemment le personnel. Ce n'est pas un curage à vif, c'est tout le contraire d'un curage à vif, c'est un curage à la pelle, manuel; on retire du lit tout ce qui entrave l'écoulement des eaux. Le résultat est tangible, est encourageant, et cela nous donne envie de persévérer parce qu'on n'a plus eu d'inondations. Je crois que le fait de libérer le cours d'eau de tout ce qui l'entrave, après l'hiver etc., ne prend pas tellement de temps et c'est quand même relativement efficace. Reconstituer les berges aussi, par exemple, qui sont détruites par le bétail, on le fait aussi en bonne entente avec le monde agricole. Je crois que c'est un exemple qui peut faire tache d'huile.

**M. le Président.** – M. Maurice Bayenet vient de nous rejoindre, et en accord avec lui, M. Roland Marchal étant inscrit pour deux questions, je propose qu'il poursuive dans la foulée avec sa question n° 10, avant que M. Maurice Bayenet pose la sienne.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. MARCHAL À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LE SUBVENTIONNEMENT DES GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL)»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Marchal à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le subventionnement des Groupes d'action locale (GAL)».

C'est une question qui aurait pu être évoquée lors de l'ajustement budgétaire. Je vous rappelle ce qu'on s'est dit hier ou avant-hier à cette occasion, c'est qu'au niveau des questions posées au Ministre lors de cet ajustement, il y avait parfois un petit peu d'incompréhension au niveau de la répartition des attributions, la ruralité en tant que développement, etc. est bien dissociée de l'agriculture, et est bien dans notre commission et cela a été reconfirmé aujourd'hui à la Conférence des présidents. C'est surtout à l'attention de M. le Ministre que je le dis. Pour les questions, cela ne pose généralement pas de problèmes, par contre, pour les discussions budgétaires ou d'ajustement, cela ne pose plus de problème, donc, qu'on le fasse savoir au cabinet de notre part. Ce qui explique pourquoi on va reparler aujourd'hui de DO, d'allocations de base et autres.

La parole est à M. Marchal pour poser sa question.

**M. Marchal (PS).** – Monsieur le Ministre, dans le cadre du programme européen *Leader +*, les GAL ont vu le jour un peu partout aux quatre coins de Wallonie. Et ces GAL, ces groupes d'action locale, sont cofinancés par l'Europe à raison de 45 %, par la Région wallonne à concurrence de 45 %, et le solde est de 10 % à charge des communes.

Force est de constater que les subventions accordées actuellement subissent un retard important en raison du caractère tardif des décisions de subventionnement prises par la Région wallonne.

En effet, la procédure inhérente à l'appel aux projets a pris deux années. Deux années complètes. Ce qui a retardé considérablement le processus. De ce fait, les GAL sont pénalisés car ils ne parviennent pas à justifier les sommes dépensées. Parce qu'il faut savoir qu'il y a de grands principes : seules les dépenses justifiées sont subsidiées.

Les GAL doivent en effet justifier endéans les deux ans, les dépenses pour lesquelles ils n'ont pas encore reçu d'accords ministériels de la Région wallonne.

Dès lors, l'Europe se voit contrainte de raboter, de supprimer irrémédiablement les montants non justifiés, et en raison du cofinancement des projets, dont j'ai parlé au début, de la Région wallonne, se voit à leur tour obligée de supprimer une partie des subventions équivalant au montant supprimé par l'Europe.

Il y a lieu de constater que l'actuel programme *Leader +* accuse donc un retard de deux années depuis son départ. Il s'indique donc, dès lors, de préparer dès à présent le prochain programme éligible en 2008.

M. le Ministre compte-t-il prendre des dispositions pour résorber le retard important intervenu dans la liquidation des subventions afin d'atténuer les effets sur l'enveloppe globale octroyée aux GAL ?

Est-ce que l'article budgétaire concerné sera réalimenté en conséquence lors du premier ajustement des crédits budgétaires ?

Enfin, en espérant que la leçon ait porté ses fruits, est-ce que M. le Ministre envisage de mettre tout en œuvre, dès à présent, pour lancer dès 2006, le prochain appel aux projets ?

La différence entre le montant de la subvention globale promise au départ et le montant effectivement perçu sera-t-elle supportée ou pas par la Région wallonne ?

Dans la négative, les communes devront-elles supporter cette diminution de subvention, alors que les dépenses ont déjà été engagées sur base de l'enveloppe initiale ?

Qui va supporter la différence entre le montant promis au départ et le montant réellement perçu ?

Tout le problème des GAL est ainsi posé.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, les programmes cofinancés par les Fonds structurels européens relève de la compétence de mon collègue, le Ministre-Président. Malgré cela, je vais vous apporter des éléments de réponse à votre question qui ne manque pas de pertinence.

Les causes du retard constaté dans la mise en œuvre du *Leader +*, sont de trois ordres.

L'approbation, en décembre 2001 seulement, par la Commission européenne, du programme déposé par la Région neuf mois auparavant. Démarrage réel: début 2002.

Deuxième raison, et je la souligne davantage, il existe des retards qui sont imputables aux GAL eux-mêmes, au niveau de la création des asbl, du dépôt des fiches projets auprès des différentes administrations fonctionnelles et de leur finalisation. On a dû téléphoner, réclamer, pour avoir les fiches, avec toutes les conséquences que cela implique, et vous avez pu en détailler quelques-unes. C'est un élément excessivement important.

La troisième cause des retards: c'est dans la procédure administrative qui est notamment due à la procédure issue de la réglementation des articles budgétaires à partir de la DO30.

Comment minimiser les conséquences de ces retards. Des initiatives ont été prises, notamment, pour faire en sorte que dès leur sélection, les GAL soient dotés de moyens financiers plus importants. Plus de 110.000 euros ont été octroyés à titre d'avance pour démarrer efficacement.

Deuxièmement, il faut que l'ensemble des fiches projets déposées par les GAL, fassent l'objet d'un suivi positif au niveau ministériel et administratif, ce qui devrait dans les semaines à venir, amener un taux d'engagement de 96 % des sommes réservées au volet 1, c'est toute la stratégie territoriale.

Troisième élément, c'est un travail permanent qui est réalisé par l'administration pour sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés aux risques de la règle N+2. Les GAL doivent accélérer leurs dépenses et introduire les déclarations de créances dans les plus brefs délais. Les administrations fonctionnelles doivent finaliser les derniers arrêtés d'octroi de subventions et traiter rapidement les déclarations de créances.

Il faut noter que compte tenu du retard dans le démarrage du programme et donc dans la mise en œuvre des actions, l'objectif de consommation des subventions autour de 80 % semble réaliste. Un dégageant de 10 % suite à l'application de la règle N+2 devrait donc être pris sans conséquence sur la poursuite des projets jusqu'à leur terme.

Pour 2005, les moyens inscrits devraient être suffisants, tant en moyens d'action, qu'en moyens de paiement.

En ce qui concerne la prochaine programmation, l'objectif est de ne pas réitérer évidemment les mêmes erreurs du passé. D'une part, en commençant la phase d'information de tous les acteurs au plus vite, et d'autre part, en réduisant au minimum le délai entre l'adoption du programme et la mise en œuvre effective des actions de développement rural.

**M. le Président.** – La parole est à M. Marchal.

**M. Marchal (PS).** – Je remercie M. le Ministre d'avoir répondu au lieu et place du Ministre-Président, dont c'est la compétence apparemment.

J'aime bien d'articuler mes questions orales à partir d'expériences vécues, de cas concrets. Ici, je suis particulièrement de près le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse vu qu'il concerne ma commune. Je ne fais que confirmer: j'ai eu une conversation encore ce matin avec le coordinateur, les retards sont dus aussi à la complexité des montages financiers, 45, 45, 10, la proportion entre la Région, l'Europe et les communes.

Nécessité de négocier chaque projet, nombre de services concernés au sein de l'administration, réduction de certaines dépenses, frais personnels, frais de fonctionnement, informations parfois peu précises et règles changeantes, lenteurs administratives. Je tiens à rassurer M. le Ministre, ce n'est pas proprement spécifique à la Région wallonne, parce que les GAL sont aussi subsidiés en partie par la Communauté française, et là, à la Communauté française, le retard est encore bien plus important qu'à la Région wallonne.

Il faut avancer l'argent. Tout ce que je vous demanderai, Monsieur le Ministre, c'est de rester très attentif pour que ces expériences-là n'aboutissent à rien. Parce que cela serait vraiment dommageable. Il y a du très bon travail qui se fait au sein des GAL. Notre GAL Entre-Sambre-et-Meuse regroupe des communes comme Walcourt, Florennes, Cerfontaine et Gerpennes, il y a une certaine complémentarité qui s'est instaurée entre ces communes et c'est très bien. Ce sont des expériences qui valent la peine d'être vécues. Gerpennes, c'est la cité du folklore, et à Cerfontaine, il y a les Lacs de l'Eau d'Heure, donc, il y a une complémentarité.

C'est tout ce que je voulais vous délivrer comme message.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BAYENET À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LA GESTION DES POLLUTIONS CHEZ LES PARTICULIERS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la gestion des pollutions chez les particuliers».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

**M. Bayenet (PS).** – Ce n'est malheureusement pas la première expérience. Je me souviens, il y a quelques années d'un restaurant bien coté de la vallée mosane, où, suite à une pollution par lisier, du jour au lendemain les clients de l'hôtel ont vu du purin, à l'ouverture du robinet, plutôt que de l'eau.

Ici, nous avons un autre problème: un citoyen de la vallée mosane, tous les jours voit son puits rempli de mazout. On ne sait pas d'où vient le mazout, comment, par percolation il est arrivé dans le puits, on en cherche toujours l'origine. On pourrait s'imaginer aussi les conséquences si ce mazout ou d'autres produits, parce que je voudrais évidemment généraliser la problématique à d'autres situations, se retrouvait soit dans une nappe phréatique, soit dans la Meuse, avec tous les problèmes au niveau écologique qu'on pourrait évidemment constater ou regretter.

C'est la problématique qui m'interpelle, Monsieur le Ministre, ce n'est pas la pollution en elle-même, c'est la manière dont nos services, – parce que c'est les services du ministre et de l'Administration wallonne –, mais c'est autant les services du ministre que du Parlement – ont réagi à cette problématique.

Dès qu'il a constaté cette pollution, le riverain en question a contacté SOS Pollution de la Région, la police de l'environnement. Après une brève enquête dans le voisinage immédiat, l'appel à la police locale, la DPE n'a pas été en mesure de déterminer l'origine du mazout et aurait signifié, qu'il n'y avait pas assez de moyens budgétaires pour diligenter une enquête approfondie. (*Réaction de M. le Ministre.*) Là, on ne m'aura pas : j'ai été témoin de la conversation, ils ont très clairement dit : «*On n'a pas de moyens budgétaires donc on ne va pas plus loin. Oui, il y a du mazout, mais tirez votre plan!*». On a alors conseillé aux habitants de la maison de se tourner soit vers leur compagnie d'assurance pour les dégâts, soit vers la DGRNE, et plus précisément vers la Direction des eaux souterraines tout en leur précisant que cela prendrait du temps. Donc, si la personne en question a fait cela, c'est sur conseil du Service SOS Pollution.

Aujourd'hui, quelle est la situation ? C'est la protection civile qui vient chaque semaine depuis plus d'un mois, pomper le mazout dans la cave. Le tout aux frais du citoyen. Donc, on renverse le principe pollueur/payeur. Ici, c'est le pollué qui paie. Et on fait appel à sa compagnie d'assurance pour qu'il puisse payer.

Je rappelle donc qu'un des hôtels-restaurants le plus célèbre de la vallée mosane, – on est presque à huis clos ici, je peux me permettre de le citer : c'est l'Auberge de Bouvignes – qui a eu une étoile à un moment donné au Michelin, ce qui n'est quand même pas dérisoire et, du jour au lendemain, il s'est retrouvé devant la même difficulté, une pollution par lisier. À qui faut-il s'adresser ?

Le premier problème auquel se heurte le citoyen victime d'une telle pollution est la multiplicité des acteurs. Vers quel service se tourner ? La commune ? Objectivement, elle ne sait rien faire. Je le dis très clairement : quel service au niveau d'une petite commune rurale peut se livrer à ce type de recherche pour déterminer d'où vient la source de la pollution ?

Nous sommes dans une zone karstique, calcaireuse, pour l'exemple de l'hôtel-restaurant, la pollution par lisier, il y avait 6 km entre la source de la pollution et l'hôtel-restaurant. Parce que dans une région de grottes et de chantoirs, etc., l'eau et tout ce qu'elle charrie peuvent très facilement prendre des cours auxquels on ne pense pas, mais la nature, elle, s'impose.

Autorité communale ? Police communale ? Pompiers ? Protection civile ? Division de la police de l'environnement, etc. ? Conclusion : il n'y a pas de solution, on n'en sait rien.

Monsieur le Ministre, si je vous interpelle sur cette problématique, c'est parce qu'évidemment, je suis interpellé par les citoyens en question. Que peut-on faire pour améliorer cette situation ?

À partir du moment où un privé subit une pollution extérieure, il ne sait pas d'où elle vient, quelle est son origine, et quand il s'adresse à l'administration, la réponse de notre Administration wallonne par rapport à ce type de problème, me fait bondir.

Maintenant, par rapport à ce qui s'est passé, quand on découvrira l'origine de la pollution, qui va indemniser ?

C'est peut-être un voisin, un riverain, une autorité publique, une cuve à mazout qui fuit quelque part, quand on aura déterminé tout cela.

De plus, à Dinant, dans le fond de la vallée, un habitant sur deux a un puits, c'est la proximité de la Meuse, a un ruisseau ou un ruisseaulet qui traverse ses caves, parce que l'eau ruisselle de tous les côtés, par la proximité du rocher, par la proximité de la Meuse. Donc, à partir du moment où on découvre des graves pollutions comme celles-là, il faut non seulement nettoyer la cave, mais aussi tout ce qu'il y a en dessous de la cave. S'il y a une nappe phréatique, qu'est-ce qu'on va pouvoir faire ? Si c'est dans le rocher, qu'est-ce qu'on va pouvoir faire ? Si finalement l'eau, au-delà du puits, s'écoule vers la Meuse, qu'est-ce qu'on va pouvoir faire ? Quand on voit lors d'inondations, les saletés que le mazout peut amener, il colle partout. Pour l'enlever, il faut un traitement chimique, parce que le net-

toyage à l'eau ne sert à rien. Donc, objectivement, que peut faire la Région dans ce contexte, quand on est dans cette situation tout à fait particulière ?

Je crains très fort qu'une grosse institution fédérale qui n'est pas loin, qui a de grosses cuves, de grosses citernes à mazout, pour le dire très clairement, l'ancienne Gendarmerie, soit la cause de cette pollution. Comment va-t-on régler, maintenant, le problème par rapport à tout ce qui s'est passé, parce que, objectivement, c'est tout un quartier au niveau du souterrain qui a été pollué, ou qui est pollué aujourd'hui ?

Monsieur le Ministre, c'est une situation qui amène des gens finalement, pas au désespoir parce que le paradoxe, c'est un ancien marchand de produits charbonniers et de mazout, mais il a plus de 80 ans maintenant, et il connaît quand même les produits, il les a manipulés longtemps par son activité économique et maintenant, il se trouve devant une situation, malheureusement, où il se heurte à toutes des portes qui se ferment les unes après les autres et personne, au niveau des autorités publiques, ne lui apporte en tout cas un espoir de solution par rapport à cette problématique.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous avez été témoin de ce qui a pu être dit de non-assistance, je trouve totalement inacceptable l'attitude des agents et je veillerai à ce que cela ne reste pas sans suite. Vous pouvez compter sur moi, c'est un premier élément.

Deuxième élément, ce n'est pas simple, vous l'avez très bien dit au travers de votre question, de trouver cette source de pollution. Le samedi 28 mai dernier, le service de garde de la Police de l'environnement, donc SOS pollution a été alerté. C'est un particulier qui est domicilié rue Devigne, que vous connaissez certainement.

**M. Bayenet (PS).** – Oui.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La Police de l'environnement a sollicité le concours de la Direction des eaux souterraines et de la Division de l'eau, en même temps, une enquête de voisinage a été organisée, en collaboration avec les autorités locales. Malheureusement sans succès, comme vous nous l'avez dit. Vous avez expliqué aussi que le contexte géologique, donc la zone calcaire est une zone où il est plus difficile de trouver une source de pollution, la détecter, la retrouver. Le puits est alimenté par une source karstique. Il se pourrait que cette pollution vienne de très loin, ou trouve son origine dans la pollution d'un chanoir, par exemple.

La Direction des eaux souterraines qui poursuit ses investigations a sollicité le concours de la Commission wallonne pour l'étude de la protection des sites souterrains. Cette commission a notamment réalisé l'Atlas du Karst, pour avoir un complément scientifique pour essayer de détecter le plus rapidement possible cette source de pollution.

Je peux ajouter que la Police de l'environnement, dont les moyens sont limités, sont souvent amenés à solliciter la collaboration d'autres services, ce qui est bien logique, tout dépend du problème de pollution qui se pose: la protection civile, la police locale, les services d'incendie, etc., tout simplement pour réviser l'efficacité des missions et qu'il y ait une complémentarité sur place.

Un point qui me semble important, vous l'avez évoqué, c'est le principe du pollueur/payeur. Il est clair et net que, à partir du moment où la source de pollution sera identifiée, le pollueur le sera sans doute aussi. En tout cas, on fera tout pour le retrouver et ce principe sera appliqué tel quel par rapport

à la pollution, non seulement chez le particulier dont vous défendez bien légitimement les intérêts, mais bien sûr aussi, par rapport à toutes les pollutions à d'autres endroits qu'on ne connaît pas qu'on découvrira lorsqu'on aura découvert l'itinéraire de cette pollution.

Pour terminer, je tiens à signaler qu'une analyse a été faite sur base de la carte géologique et qu'il n'y a aucun captage répertorié, appartenant à un producteur ou à un distributeur d'eau. C'est déjà au moins au point «relativement positif». Premièrement, je vais demander une enquête administrative par rapport aux réponses qui ont été données, qui pour moi, sont des réponses inacceptables par rapport à quelqu'un qui vit une telle situation, en particulier, quelqu'un qui est plus âgé, etc.

Deuxièmement, vous avez vu que j'ai demandé le concours de différents acteurs pour essayer de trouver cette source de pollution.

Troisièmement, de faire en sorte, une fois que cette pollution sera découverte, il faut qu'on puisse trouver derrière cette pollution, le pollueur et que le principe du pollueur/payeur soit appliqué. Si c'est la Gendarmerie qui continue ...

**M. le Président.** – La parole est à M. Bayenet.

**M. Bayenet (PS).** – Comme vous dites, Monsieur le Ministre, pour avoir une pollution continue comme celle-là, depuis maintenant plus d'un mois, ce n'est pas un petit pollueur. En tout cas, ce n'est pas une petite cuve à mazout de 3.000 litres, elle aurait été pompée depuis longtemps, puisque la protection civile vient quand même de manière régulière pour récupérer le mazout qui se trouve dans le puits.

Je trouve qu'avec un peu de rationalisme et de bon sens, l'origine de la pollution peut quand même se retrouver assez, enfin, je ne dirais pas assez facilement, mais il y a toute une série de riverains qu'on peut éliminer d'office, celui avec la petite cuve de 1.000 litres, ce n'est pas possible, on a déjà pompé trois ou quatre fois une cuve de 1.000 litres, donc, cela ne peut venir que d'une grosse citerne. Et celui qui regarde un petit peu ses niveaux, il va contrôler quand même.

Il y a la Gendarmerie et derrière, il y a l'Athénée. J'ai été aussi directeur d'une grosse école et c'est vrai qu'on ne vérifie pas tous les jours le niveau de mazout dans ses cuves, notamment en cette période. Fin juin, avec les chaleurs qu'on a connues, ce n'est pas à ce moment, qu'on va contrôler, si le niveau des cuves est constant et s'il n'y a pas une fuite quelque part. Mais, je trouve que la réponse donnée par SOS pollution, est un peu courte quand même.

Je compte sur vous pour trouver le plus rapidement possible les causes. Je suis un peu réservé, c'est vrai car il n'existe pas de zones de captages là-bas, mais il y en a tout le long de la Meuse, notamment à Lustin. Si la pollution se déverse dans la Meuse, la Ville de Dinant dont la plus grosse source d'approvisionnement en eau réside dans le lit de la Meuse, se trouve en amont. Par contre, pour Bruxelles, le captage de la CIBE se trouve à 10 km de l'incident. Quand on voit la quantité de mazout qui peut se déverser dans une cave privée, si une pollution comme celle-là intervient, non pas dans le lit majeur, mais en dessous du lit majeur de la Meuse, à l'endroit où s'opère le captage, notamment à Lustin pour la CIBE, c'est tout Bruxelles qui serait ennuyée.

On est dans une zone très sensible, on se demande d'où cela peut venir. La problématique c'est la rapidité de la réaction et qu'une administration, – et j'aime beaucoup –, je ne vais pas critiquer la fonction publique, j'ai été fonctionnaire dans ma vie, ouvre son parapluie en disant qu'elle ne peut rien faire et renvoie la patate chaude à d'autres, cette réaction a été mal perçue, et on met tout sur le dos de la commune pour l'instant.

**M. le Président.** – Il nous reste deux questions de M. Stoffels et de M. Fourny qui concernent l'épuration individuelle, mais elles ont des nuances un peu différentes, et donc je propose qu'elles soient posées individuellement.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. STOFFELS À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS**  
**DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les récents développements dans le dossier de l'assainissement individuel».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 2 juin dernier, vous avez déposé une note d'orientation au Gouvernement sur l'assainissement individuel. J'ai relu en plus les questions de mes collègues Mmes Dethier-Neumann, Cassart-Mailleux et M. de Lamotte, telle Pénélope, je remets l'ouvrage sur le métier et je reviens sur une série de points qui m'apparaissent encore améliorables.

Mais avant de vous faire part de mes interrogations, je tiens à dire et à redire et à souligner que cette note d'orientation va dans le bon sens et qu'elle montre votre volonté très concrète d'aller de l'avant dans ce dossier.

J'en viens aux interrogations. Quant à l'échéance de décembre 2009, la Division de l'eau et vous-même lors d'une séance précédente, vous vous présentiez peu rassurant, selon les prévisions de la Division de l'eau, à la date de 2009, seuls 15 % de l'objectif seront réalisés. Bien sûr, ce sera toujours possible de repousser la date butoir parce que la directive européenne laisse des latitudes jusqu'en 2015.

Au rythme de 1.000 demandes satisfaites par an, il ne sera pas possible de répondre à 130.000 demandes potentielles, et ce même en prolongeant le délai de 6 ans. La date de 2015 étant encore très loin, beaucoup de personnes n'y voient plus l'urgence de réagir rapidement, et certains ont déjà classé l'affaire.

Lorsque l'on demande à l'administration, à la Division de l'eau, ce qu'il adviendrait aux contrevenants passés cette échéance, s'il va y avoir une amende qui va être installée, ils répondent qu'ils imaginent mal un système de sanctions financières, qu'ils verraient plutôt l'instauration d'incitants sur la facture d'eau, plus efficaces que ce qui existe aujourd'hui.

Voilà une première question, Monsieur le Ministre: pourriez-vous éventuellement me préciser ce que la Division de l'eau a voulu très concrètement dire par cela?

Deuxièmement, en postposant le délai, et notez que je ne suis absolument pas contre, c'est une nouvelle échéance 2015, mais il y a d'autres questions qui se posent, du style: quelle garantie donnons-nous au citoyen qui a équipé sa maison aujourd'hui ou hier avec un système conforme ou agréé, que son système ne sera pas caduc en 2015?

Je me rappelle de bon nombre d'interrogations qui m'ont été communiquées de la part des citoyens, qui, vers les années 1990, ont investi dans un système d'épuration individuelle des eaux et qui se posent aujourd'hui la question de savoir s'ils vont éventuellement devoir le remplacer.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais, devant ce contexte, vous poser également cette question : quel sera votre plan pour inciter les citoyens à entamer, bien sûr, sur une base volontaire, les démarches qui s'imposent en la matière, ou en d'autres termes, à accélérer, pour inciter les citoyens d'accélérer le programme de réalisation des stations individuelles ?

D'autres questions se posent également, puisque nous sommes à l'heure des consultations des différents PASH, certains collègues des bourgmestres et échevins ont défendu devant leur public respectif la date de 2009, et se voient maintenant confrontés avec une nouvelle date, 2015, ce qui peut quelque fois, les mettre dans l'embarras. La question que je souhaite poser à cet égard, est la suivante : ne craignez-vous pas de la part des communes une espèce de désolidarisation par rapport à la Région wallonne, lorsqu'il s'agira de défendre devant l'opinion publique, le programme tel qu'il a été préparé et tel qu'il a été proposé à la discussion publique par la Région wallonne ?

D'autres questions d'ordre plus technique.

La première concerne l'égout. Qui sera agréé pour vidanger les mini-stations individuelles ?

Comment et où ces boues vont-elles être traitées ?

Je n'ignore pas qu'il y a un arrêté, mais, celui-ci doit certainement être réactualisé, si nous voulons éviter qu'une dégradation lente, mais progressive de nos terres ait lieu. Dans cet arrêté, il est effectivement toujours possible de répandre les boues sur les terres agricoles.

Concernant les nouveaux logements, pour des raisons budgétaires, un ménage pourrait équiper sa maison avec un système, certes, conforme, mais non agréé. À l'heure actuelle, pourquoi encore faire cette différence ? Ne serait-il pas opportun de privilégier des systèmes plus performants – c'est-à-dire des systèmes agréés – et d'abandonner la notion de système conforme ?

Bref, Monsieur le Ministre, je ne vous soupçonne pas de vouloir refiler la patate chaude à votre successeur en postposant la date ultime de 2009 à 2015, mais je lis votre note plutôt comme une expression d'une volonté positive et concrète de répondre à un ensemble de questions que nous – d'autres et moi-même, – vous avons posées.

Il me reste une question plus importante à vous poser, qu'entendez-vous par financement alternatif ?

Question que je pose en termes de délais, en termes de montants, en termes de montages administratifs, etc. J'espère que la question que je vous pose, aujourd'hui, ainsi que la réponse que vous allez nous donner, contribueront à ce que tous ensemble, nous progressions en la matière.

**M. le Président.** – La question subsidiaire étant : quel sera le nom du ministre en juillet 2009 ?

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je vous remercie de ne pas me soupçonner de refiler quoi que ce soit à mon successeur. (*Réaction de M. Stoffels.*)

Personnellement, je fais plus que vous soupçonnez, de ne pas faire correctement et honnêtement votre travail puisque vous avez, de façon détournée, envoyé une note confidentielle du Gouvernement à l'ensemble des communes. Celle-ci n'était pas confidentielle, pas parce qu'il y avait des secrets qui s'y cachaient, mais parce qu'il y avait encore des groupes de travail qui devaient se réunir pour élaborer

rer, notamment, la prime complémentaire et le taux de prime complémentaire sur l'installation des stations d'épuration, si je ne prends que cet exemple.

Avec cette note, vous avez déjà énormément de réponses, mais cela vous a surtout permis de me poser bon nombre de questions aujourd'hui.

Et donc, je m'en tiendrai à cela pour ma réponse. C'est déjà la deuxième fois que cela arrive. Vous me posez des questions avant même que je ne dépose des notes au Gouvernement. Je ne sais pas par quelle magie elles arrivent sur votre bureau. Je trouve que c'est quand même une façon de procéder qui ne correspond pas non plus à une éthique politique au sein d'une majorité, ou même au sein d'un Parlement tout simplement.

En tout cas, cela n'aide pas à faire progresser l'environnement, et plus particulièrement la problématique de l'épuration autonome à laquelle j'attache énormément d'importance pour l'ensemble de nos citoyens. J'espère que vous y attacherez autant d'importance à l'avenir et que vous ne veillerez pas uniquement à défendre vos intérêts et que vous ferez les traductions de mes interventions en allemand, de la façon la plus correcte possible au travers des médias de votre communauté que je respecte beaucoup.

**M. le Président.** – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** – Je prends note de la réponse du Ministre, qui n'en est pas une. Je prends note du reproche qu'il me fait. Je tiens à lui dire, tout d'abord, qu'il devrait éventuellement s'adresser à notre collègue M. Grommes qui en a fait une communication dans la presse. Notre chef de groupe, M. Maurice Bayenet, vous a donné l'article de presse qui a été publié dans Grenz-Echo sur cette note du Gouvernement que vous considérez confidentielle. Il s'agit d'une communication par voie de communiqué de presse faite par M. Grommes. Première chose.

Deuxième chose, je suis parlementaire, mon rôle est d'impulser une politique, de questionner le Gouvernement, de contrôler celui-ci, et malgré ce reproche, vous n'allez pas m'empêcher de faire mon travail de parlementaire dont celui de contrôler l'action du Gouvernement. Que cela vous plaise ou non. Je continuerai dans ce sens-là. Soyez sûr et certain que le thème va revenir à plusieurs reprises sur la table.

Enfin, vous n'allez pas non plus m'empêcher de discuter avec des bourgmestres, dont certains d'entre eux sont du cdH, bien sûr, ou des échevins, sur ce qu'ils vivent sur le terrain en matière d'épuration individuelle des eaux. Vous n'allez pas m'empêcher de faire ce dialogue, ce travail de contact avec les citoyens, avec la base, avec les bourgmestres.

Et cela aussi, le cas échéant, sur base d'un ensemble d'interrogations et de documents qui sont communs. Et ce d'autant moins, qu'il n'y a pas une réponse du Ministre, que je ne viens en tout cas pas d'entendre, par rapport à ce qui, dans la note, pourrait être secret pour ne pas être discuté avec un bourgmestre ou avec un échevin, qui se casse la tête à expliquer aux gens, dans le contexte des consultations PASH, la politique de la Région wallonne. À mon avis, si on essaye de rédiger une note dont le contenu doit être si secret. Je n'aurais pas envoyé les échevins, et les bourgmestres au front pour expliquer le problème à la population, je le ferai moi-même.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur Stoffels. (*Réaction de M. Stoffels.*)

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je me suis rendu trois fois sur place, je les ai rencontrés et je n'ai pas trop de problèmes avec eux.

**M. le Président.** – Je n'irai pas jusqu'à dire que l'incident est clos... (*Rires.*) mais nous le clorons pour aujourd'hui après-midi.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. FOURNY À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES**  
**EN MATIÈRE D'ÉPURATION INDIVIDUELLE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la simplification des procédures en matière d'épuration individuelle».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). – Monsieur le Ministre, il ne s'agit pas d'une question issue d'une quelconque note du Gouvernement, mais d'une question vraiment très technique qui ne doit pas nécessiter non plus une non-réponse. C'est un cas de discrimination qui est soulevé, ici, et j'aurais aimé connaître le point de vue du Ministre.

Cette question est pourtant faite sur le traitement des eaux. Je constate qu'à l'installation d'une unité ou d'un système d'épuration individuelle dont la capacité de traitement ne dépasse pas 100 équivalents habitant est soumise à déclaration. Ce sont, par conséquent, des établissements de classe 3.

Par contre, lorsque l'installation d'une unité ou d'un système d'épuration individuelle s'avère nécessaire en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout, une demande de permis d'environnement ou permis unique est imposée. Il s'agit donc d'un établissement de classe 2, quelle que soit la capacité de traitement de l'unité ou du système.

Cette dérogation est souvent motivée par des difficultés techniques empêchant d'effectuer un raccordement, telles que l'éloignement ou le dénivelé de terrain, mais aussi par un coût excessif lorsqu'une traversée de route ou encore de rivière s'avère indispensable. Le demandeur doit donc se tourner vers l'épuration individuelle.

Si les conditions d'octroi de primes sont les mêmes, que l'on se trouve en zone d'épuration individuelle au PCGE ou en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout, il n'est nullement tenu compte de la lourdeur de la procédure et des frais y afférents. En effet, une déclaration est une procédure simplifiée, mais une demande de permis d'environnement requiert souvent l'assistance d'un architecte ou d'un auteur de projet, ce qui entraîne des surcoûts complémentaires.

Monsieur le Ministre, sera-t-il tenu compte de cet aspect des choses dans le cadre du nouvel arrêté prime en préparation ?

Une solution pourrait consister en une «reclassification» de cette installation. Ainsi, à la suite du décret RESA, vous envisagez, Monsieur le Ministre, de procéder à une évaluation de l'arrêté rubrique du 4 juillet 2002. Dans ce cadre, n'estimez-vous pas qu'il soit opportun de reclasser ces systèmes d'épuration en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout en classe 3, de façon à alléger les formalités dans le chef du demandeur ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, effectivement, le point 90.14 de la liste des rubriques définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 stipule bien cette disposition.

Au vu de celle-ci, je confirme – et c'est plus qu'une question, c'est une proposition que vous faisiez – que nous pourrions opérer une reclassification des installations d'assainissement autonome situées en zone d'assainissement collectif et placées en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout. Elles seraient dès lors *de facto* envisagées comme des installations de classe 3, avec toutes les facilités évidemment en termes administratifs, de procédures, et de délais que cela engendrera.

Je trouve que c'est donc une très bonne proposition. Je ne manquerai pas, de la mettre en œuvre prochainement au travers des dispositions, pour faciliter la vie de tout un chacun et accélérer, surtout sur le terrain, à l'ensemble des procédures.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). – Quand cela pourrait-il se faire ? (*Réaction de M. Lutgen.*) Ah, parfait. Je vous remercie.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur le Ministre, Messieurs les Commissaires. Ceci clôture notre ordre du jour.

Je voudrais vous signaler que la semaine prochaine, notre commission se réunira le mercredi 13 juillet à 10 heures, en même temps que la séance publique qui sera dédiée aux problèmes de logement et qui débutera à 9 heures. Il y a également séance publique le jeudi et des votes les deux jours. (*Rumeurs.*)

C'était surtout pour informer le Ministre que mercredi à 10 heures, pour la commission, il y a 6 questions orales.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 05 minutes.*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

BEPN	Bureau économique de la Province de Namur
CET	Centre d'enfouissement technique
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DPE	Division de la police de l'environnement
FFOM	Fractions fermentescibles des ordures ménagères
FUNOC	Formation pour l'Université ouverte de Charleroi
GAL	Groupe d'actions locales de Dinant
PASH	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PCGE	Plan communal général d'égouttage